
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-huitième séance – Lundi 25 mars 2024, à 17 h 30

Présidence de M. Pierre de Bocard, président

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de l’Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M^{me} Christina Kitsos*, vice-présidente, *M^{me} Anna Barseghian* (remplacée par *M^{me} Ayari Felix Beltrametti*), *M. Luc Barthassat*, *M^{me} Corinne Bonnet-Mérier* (remplacée par *M. James Berclaz-Lewis*), *M. Aurélien Borgeaud* (remplacé par *M. Roger Gaberell*), *M. Simon Brandt*, *M^{me} Oriana Brücker* (remplacée par *M. Jérôme Gasser*), *M^{me} Uzma Khamis Vannini* (remplacée par *M. Marc Dalphin*), *M^{me} Bineta Ndiaye* (remplacée par *M. François Mireval*), *M. Mathieu Romanens* (remplacé par *M. Jean Zahno*), *M. Gazi Sahin* et *M^{me} Albane Schlechten* (remplacée par *M. Jules Lorenzi*).

Assistent à la séance: *M. Alfonso Gomez*, maire, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M^{mes} Frédérique Perler* et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 14 mars 2024, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l’Hôtel de Ville pour lundi 25 et mardi 26 mars 2024, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous annonce que M^{me} Kitsos sera absente aujourd'hui. En ce qui concerne le déroulement de la session, après le troisième débat sur le rapport PR-1586 A, au point 9 de notre ordre du jour, nous traiterons le rapport P-500 A/B sur la pétition intitulée «Rue du Midi – refus de changement de nom». Je vous rappelle que cet objet figure au point 29 de notre ordre du jour.

Je vous signale que la séance de ce soir et celle de demain soir ne seront pas retransmises en direct après 20 h 30 sur *Léman Bleu*, étant donné que la chaîne diffusera des matchs de hockey des play-off. Les séances du Conseil municipal seront diffusées en différé à partir de 23 h.

4. Questions orales.

Le président. Nous passons maintenant aux questions orales. Je donne la parole aux conseillers municipaux qui la demandent. Madame Brigitte Studer, vous avez la parole pour ouvrir la danse...

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse au maire, M. Alfonso Gomez. Elle concerne la situation au Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Le Conseil municipal a voté en octobre 2023 un crédit exceptionnel de 4 millions de francs en acceptant la délibération de la proposition PR-1588, face à une situation particulièrement préoccupante au niveau financier. Le souhait avait alors été exprimé, dans une recommandation que nous avons également votée, que ce crédit contribue à sauvegarder l'emploi au siège du CICR à Genève tout particulièrement. On a aussi exprimé le souhait que la Ville reste en contact avec le CICR et assure un suivi face à cette situation, à savoir l'annonce d'un grand nombre de licenciements prévus. La commission des finances a eu l'occasion d'une visite sur place et d'une rencontre avec vous, Monsieur Gomez, M. Krähenbühl et plusieurs de ses collaboratrices et collaborateurs.

Selon un article récent de la *Tribune de Genève*, la situation est particulièrement préoccupante aujourd'hui, car il y a des personnes qui ne peuvent pas bénéficier des indemnités de chômage également au siège du CICR à Genève. Bien sûr, le chômage est de la compétence du Canton; néanmoins, vu l'implication de la Ville, Monsieur le maire, avez-vous des contacts avec le CICR par rapport à la situation actuelle? Pouvez-vous intervenir d'une manière ou d'une autre face à cette situation?

M. Alfonso Gomez, maire. Je le dis très honnêtement, par rapport aux dernières évolutions, nous n'avons pas de contacts particuliers avec le CICR. Mais je retiens votre question, Madame Studer. Nous poserons des questions au CICR pour savoir ce qu'il en est. Si j'ai bien compris, il s'agit de quelques cas un peu particuliers de personnel provenant de la Croix-Rouge ou d'autres pays, qui serait là pour des missions temporaires – mais tout ça nécessite des éclaircissements. Nous interrogerons le CICR et je reviendrai vers vous avec ses explications demain ou lors d'une prochaine séance.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Bonsoir, M'sieurs Dames! Ma question s'adresse à M^{me} Perler. La semaine passée, j'ai dépensé 100 francs pour rien chez le mécano pour mon scooter, parce que je pensais que les roues étaient

défaillantes. Eh bien, non! Elles sont en très bon état, mais en réalité c'est les rues et les routes de la ville de Genève qui sont vraiment... C'est Verdun, carrément! L'état où se trouvent ces routes et ces rues est terrible. Il y a les déformations à cause des bus, il y a les fentes, il y a toujours les canaux qui ne sont pas mis au bon niveau – sans parler des multibosses suite aux multiples réparations faites avec du bitume. J'ai l'impression que l'entreprise construit exprès des mini-mini-dos-d'âne. Vraiment, c'est un inconfort!

Moi, je parle de mon scooter, mais je ne suis pas le seul, je ne suis qu'un porte-parole des gens qui m'ont élu, Madame Perler. Et même mon automobile... Sans parler des vélos! Les cyclistes sont toujours en train de rattraper leur guidon... Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci pour ces informations, Monsieur Pastore. J'en ai bien pris note.

M. John Rossi (PLR). Ma question s'adresse à M^{me} la magistrate Marie Barbey-Chappuis. Depuis que les températures se sont légèrement élevées, scooters et motos sont de sortie. Et pour nous, cyclistes, il devient difficile de trouver de la place dans les sas de sécurité aux feux rouges. Personnellement, je me suis même fait envoyer promener, la semaine passée, après avoir demandé si je pouvais m'y mettre. Est-ce que vous prévoyez une petite action je ne dirais pas de répression, mais plutôt de prévention, pour expliquer que le dessin dans la signalisation est un vélo, et pas une moto ni un scooter? Merci! (*Quelques applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Luc Barthassat n'est pas là, en plus! Alors, M^{me} Marie Barbey-Chappuis pourra vous répondre... (*Rires.*)

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. J'ai eu la même mésaventure que vous, donc je partage tout à fait votre constat. Je me réjouis de voir que nous sommes plusieurs, dans ce plénum, à partager ce constat. Je peux vous assurer que j'ai déjà eu l'occasion de transmettre cette préoccupation à la commandante de la police municipale et que des actions sont entreprises ou le seront tout prochainement.

De manière générale, la semaine dernière encore – par exemple du côté de la route de Frontenex – il y avait des actions de la police municipale pour le respect

des pistes cyclables. En effet, on constate qu'il y a souvent plein de véhicules qui n'ont rien à faire sur ces pistes cyclables. Des actions régulières sont donc menées. Quant à la problématique des sas, avec l'arrivée des beaux jours il vaudrait effectivement la peine de mener des actions spécifiques; j'ai déjà eu l'occasion d'en discuter avec la commandante. Je suis donc tout à fait sur la même ligne que vous et je me réjouis que le Parti libéral-radical soit tout à fait sur la même ligne que moi. Ça fait particulièrement plaisir, je dois le dire!

Le président. Quel beau début de soirée...

M. François Mireval (S). Ma question s'adresse à M^{me} Frédérique Perler. Madame la magistrate, il arrive que des sujets traités au Grand Conseil concernent également la Ville – parfois même d'assez près. C'est le cas du contre-projet à l'initiative IN 182 intitulée «Climat urbain: de la place en ville pour les arbres, la mobilité douce et les transports publics!». Il s'agit du projet de loi PL 13348, adopté l'automne dernier, au début d'octobre, à l'unanimité du Grand Conseil – je tiens à le souligner – sauf trois abstentions.

La Ville de Genève est concernée, puisque ce projet de loi concerne les communes de plus de 10 000 habitants. Certes, il y a des liens avec le Canton. Je rappelle qu'il s'agit, en dix ans, de prendre une surface de 8% de la voie publique qui devra être dévolue à l'arborisation et à la végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur, ainsi qu'à la mobilité douce. Le volet des transports publics est entièrement du ressort du Canton. Les moyens cités dans ce projet de loi sont la création de surfaces végétalisées et perméables, la plantation d'arbres «sur le domaine routier existant» – je cite – avec préservation des arbres existants, des voies vertes et axes cyclables supplémentaires, des aménagements divers en faveur des piétons.

Compte tenu de tous ces éléments et du fait que la Ville fait partie des communes impliquées, je vous demande de bien vouloir nous expliciter la politique de la Ville de Genève qui sera appliquée pour répondre à ce projet de loi. Je vous remercie.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, vous avez tout à fait raison. Si le Grand Conseil prend des engagements avec ce projet de loi – du reste, la Ville avait été consultée – nous avons bien sûr introduit les objectifs de l'initiative IN 182 tant dans notre plan climat que dans le plan directeur communal (PDCom) révisé, que vous allez découvrir au début de mai. Donc oui, nous avons adapté nos objectifs à cette initiative, tout en espérant que nous pourrions les tenir.

M^{me} Ana Maria Barciela Villar (Ve). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Le Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH) est un grand festival dans une grande salle qui est devenue petite. Plusieurs événements étaient complets lors de la dernière édition, ce qui a laissé beaucoup de citoyens mécontents devant l'impossibilité d'avoir des billets pour les grands événements dans la grande salle du Théâtre Pitoëff ou dans les salles de cinéma. Ce festival offre au public la possibilité de connaître les injustices faites à des populations et à la planète, et de mieux comprendre quels sont les engagements qu'ils doivent mettre en place au niveau individuel et collectif pour faire face à tant d'injustices. Est-il possible d'envisager un changement de salle pour les grands événements, ainsi que d'offrir plus de possibilités pour regarder les films? Je vous remercie.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, votre question me réjouit à la base, puisqu'elle relève l'importance et le succès du FIFDH, qui est effectivement une des opérations les plus emblématiques de Genève, dirais-je, parce que c'est la culture au service des droits humains. Le public répond présent aussi bien pour les événements principaux que pour les autres, et même pour les opérations du FIFDH organisées en cours d'année. C'est donc vraiment une vitrine pour les droits humains – et une vitrine très complète, qui donne la parole à des personnes ou à des collectivités qui n'auraient pas la parole autrement.

Ce festival est un peu victime de son succès, en effet. Malheureusement, les salles de grande taille sont une denrée rare en général. Cela étant, le FIFDH pourra normalement utiliser la salle du cinéma Le Plaza, qui est plus grande. Simplement, elle est en rénovation, donc il faudra patienter un petit peu. En tout cas, les bureaux du FIFDH sont déjà installés dans l'immeuble du Plaza et je crois qu'il est prévu que le festival utilise cette salle pour les grands événements, le jour où elle sera rénovée.

M^{me} Anne Carron (LC). Ma question s'adresse à M. Gomez, je pense. Elle fait suite à la décision du Conseil d'Etat rendue dans le cadre du processus de féminisation du nom de 16 rues et places en ville de Genève. Des propositions de renommer certains endroits ont été faites par le Conseil administratif pour rendre hommage à des personnalités féminines ayant marqué l'histoire de Genève. Dans ce processus, le Conseil d'Etat s'est dit particulièrement attentif aux critères de la large acceptation du nouveau nom et a exclu les rues et endroits pour lesquels la population résidente a exprimé des oppositions au changement – soit un tiers des rues proposées.

Si la proposition de renommer la promenade Charles-Martin en promenade Ruth-Fayon n'a pas été réalisable dans ce cadre, il me paraît nécessaire et urgent de rendre un vibrant hommage à M^{me} Fayon, qui a été une personnalité genevoise extraordinaire. Rescapée des camps de concentration nazis, M^{me} Fayon a marqué pendant des décennies la vie genevoise par son témoignage pour que l'horreur des camps ne tombe pas dans l'oubli.

Ma question est la suivante: Monsieur le maire, pourriez-vous trouver une solution, afin qu'un endroit de la ville digne de l'aura de cette femme hors du commun, à laquelle nous devons toute notre reconnaissance, porte son nom? La large acceptation devant être plus facile à obtenir pour renommer un endroit au nom assez neutre, pourriez-vous proposer que la promenade du Pin devienne la promenade Ruth-Fayon? Je vous remercie.

M. Alfonso Gomez, maire. Enfin, bref... Excusez-moi de commencer ainsi, Madame la conseillère municipale, mais le Conseil d'Etat n'a pas dit «une large acceptation», il a dit «quasiment l'unanimité». C'est son choix, c'est sa position. On peut le regretter... En tout cas moi, je le regrette, parce qu'effectivement on pourrait partir sur la base d'une large acceptation.

Concernant M^{me} Fayon, je suis entièrement d'accord avec vous. Selon nous, pour des personnalités comme celle que vous venez de citer il faut évidemment une rue importante ou, en tout cas, une rue qui ne soit pas sans issue, comme cela a été fait il y a quelques années pour la rue de M^{me} Ella Maillart, qui aurait également mérité d'avoir une grande rue. Pour M^{me} Fayon, le Conseil d'Etat nous a même proposé un bout de la voie verte. Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée.

Nous devons maintenant, pour elle comme pour d'autres, essayer de trouver des rues où il n'y ait pas d'habitants – c'est ça qu'il faut, parce que sinon le Conseil d'Etat nous a en tout cas fait passer le message qu'il n'accepterait pas de changement de nom. Avec la proposition que vous faites, je crains donc... Non, je ne le crains pas, je suis sûr qu'il y a des habitants dans cette rue et qu'une opposition se manifesterait, qu'on va repartir dans une espèce de saga qui ne favorise nullement ni n'apaise le débat sur la féminisation des noms de rues. Peut-être qu'il faut attendre quelque temps encore... Mais nous étudierons votre proposition comme d'autres, Madame la conseillère municipale, même si je crains que ce ne soit pas quelque chose que le Conseil d'Etat accepterait, si nous devons le lui proposer, puisqu'un certain nombre d'oppositions se feraient jour.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Nous continuons à rechercher des rues pour Ruth Fayon, entre autres, mais pas seulement pour elle. En tout cas, nous avons atteint ou quasiment atteint l'objectif que nous nous étions fixé,

qui était de féminiser 30 noms de rues de la ville, puisque nous avons féminisé 29 noms de rues qui ont été acceptés par le Commission cantonale de nomenclature (CCN) et par le Conseil d'Etat. Et cela – j'entame déjà le débat de tout à l'heure – rend la décision irréversible, en tout cas en ce qui nous concerne.

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Merci, Madame Carron! J'ai une question orale pour M^{me} Perler. Madame la magistrate, pourriez-vous nous donner un peu plus d'explications sur les travaux en cours à la pointe de la Jonction? Je parle de l'extrême pointe, du promontoire qui surplombe la rencontre de l'Arve et du Rhône. Il est fermé, or c'est un lieu exceptionnel et précieux pour les Genevois et Genevoises.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. La magistrate vous répondra ultérieurement... demain.

M^{me} Fabienne Beaud (LC). Ma question s'adresse à M^{me} Perler. Elle concerne le médiateur qui a été engagé pour trouver une solution à la place du Petit-Saconnex. Selon mes renseignements, cela coûtera 150 000 francs à la Ville de Genève. Je m'étonne quand même de cet engagement et du mandat donné à ce médiateur, car le politique, finalement, sert aussi à trancher dans les cas parfois litigieux comme celui de la place du Petit-Saconnex. J'aimerais donc savoir en quoi ce médiateur sera plus enclin que votre département à trouver une réponse, Madame Perler. Merci.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Je réponds brièvement. Il ne s'agit pas d'un médiateur, mais d'une personne spécialisée dans la concertation. J'ai rencontré les habitants, les commerçants et les associations le 4 décembre dernier pour leur faire une proposition intermédiaire qui se situe entre laisser ouverte la place du Petit-Saconnex et la fermer complètement. Les positions étaient beaucoup trop antagonistes. Depuis, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, il y a eu un certain nombre d'articles dans la presse et de pétitions que vous avez acceptées ou refusées, selon votre bord politique.

Ce que j'ai demandé, c'est de donner un mandat à une personne spécialisée dans la concertation pour trouver une voie médiane et pouvoir au moins avancer dans ce dossier. C'est là où je ne vous rejoins pas, Madame la conseillère municipale, quand vous dites que le politique doit trancher. Vouloir laisser la place totalement ouverte ou bien la fermer totalement implique des demandes d'autorisation,

et on butera forcément sur des contestations et des recours. Donc ça ne sert à rien! D'où la proposition de la concertation. Quant au montant que vous articulez, je ne sais pas d'où vous le sortez, parce que cela dépendra du cahier des charges et de la durée du mandat du médiateur. En tout cas ce n'est pas ce chiffre-là, je peux vous l'affirmer – pour le moment.

M. Jérôme Gasser (S). Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative Barbey-Chappuis. Elle concerne en particulier la demande d'autorisation d'utilisation de l'espace public en cas de déménagement. Il faut savoir qu'aujourd'hui l'autorisation est nécessaire et que la demande doit être déposée au minimum dix jours ouvrables avant le déménagement. Or ce délai est extrêmement long, en particulier pour certains partenaires.

Je pense notamment aux cas d'évacuation pour des entreprises de déménagement comme La Carte blanche ou Caritas. Cela pose aussi des difficultés au Service de protection de l'adulte (SPAd). Lorsqu'une personne doit rejoindre un établissement médico-social (EMS), très souvent, cette décision intervient dans un délai beaucoup plus court et nécessite un déménagement extrêmement rapide, alors que la personne doit déménager sans garder une partie de ses meubles.

Mes questions sont donc les suivantes. Première question: sur quels critères ont été définis ces dix jours de délai? Deuxième question: ne serait-il pas possible de réduire ces dix jours à un délai de l'ordre de cinq jours, sachant que dix jours reviennent en fait à deux semaines? Je vous remercie, Madame la magistrate.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Je constate qu'il y a deux questions.

Le président. Vous pouvez choisir, Madame la magistrate!

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. En général, pour les questions orales, c'est une question par personne... Mais j'y réponds bien volontiers.

D'abord, ce nouveau processus a été mis en place suite à des demandes – des injonctions, même – du Canton, pour des raisons de sécurité. Lorsque la compétence a été transférée du Canton aux communes, celles-ci ont dû faire en sorte que le nouveau processus de gestion des occupations ponctuelles réponde à toute une série de critères de sécurité. On ne peut pas, comme ça, empiéter sur une

piste cyclable, par exemple, ni sur un trottoir ou sur la route, sans que les services concernés en soient informés, tant au niveau de la police cantonale que du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) dans le département de M^{me} Perler ou du Service de l'espace public dans mon département. Il faut qu'ils puissent préavisier.

J'ai considéré que le délai était relativement long aujourd'hui pour les cas dits simples. Il y a deux types de cas: des cas complexes et des cas simples. Pour les cas simples, lorsque le déménagement n'empiète pas sur la route, on a justement réduit ce délai pour le rendre le plus court possible, c'est-à-dire à cinq jours. Pour les cas complexes qui nécessitent que la commune demande le préavis du Canton, ça prend un peu plus de temps, parce qu'il faut attendre le préavis des services cantonaux: l'Office cantonal des transports (OCT) ou la police cantonale.

Cela étant, nous avons eu il y a quelques semaines une séance avec M^{me} Kast et M. Maudet, justement pour voir dans quelle mesure ces délais pouvaient encore être réduits. Notre demande à nous, Ville de Genève, c'est que tous les cas simples, même s'ils concernent le domaine structurant – c'est-à-dire cantonal –, puissent être traités par la Ville sans demander le préavis du Canton, ce qui permettrait de réduire les délais de traitement. Mais pour les cas complexes, je le répète encore une fois, lorsque le déménagementempiète sur des pistes cyclables, sur la route ou sur des trottoirs, vous comprendrez que ça doit être traité avec tout le soin requis – et donc, que ça prend un petit peu plus de temps.

Enfin, Monsieur le conseiller municipal, soyez en tout cas assuré que le dossier est en traitement, il est instruit avec le plus grand soin à la fois par les services communaux de la Ville de Genève et par le Canton. Notre objectif est de répondre aux enjeux sécuritaires tout en étant le plus efficaces possible, parce qu'on ne veut pas faire une usine à gaz – ce n'est pas du tout l'objectif! Voilà donc où on en est dans ce dossier-là.

M^{me} Joëlle Bertossa (S). Madame Perler, vous avez du succès, ce soir: cette question s'adresse à vous. J'aimerais prendre des nouvelles d'un vieil ami... En 2021, 64% des habitants enterraient le parking Clé-de-Rive. Mes camarades me disent qu'un crédit d'étude a été voté il y a deux ans, en février 2022. J'aurais bien aimé savoir où cela en est. Merci beaucoup.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Vous avez tout à fait raison, Madame la conseillère municipale. Mais depuis, nous avons dû effectuer un certain nombre d'études et notamment de schémas de circulation avec l'Office cantonal des transports (OCT) de l'Etat de Genève, puisque le marché souhaite

rester au boulevard Helvétique – ce qui est toujours en négociation. Cela a bouleversé la planification. On a pu recommencer un peu une planification parallèle avec des dessins. Il s’agissait aussi de démontrer à l’Etat que le schéma de circulation pouvait tenir – et cela nous appartenait, à la Ville de Genève.

Mais bon, il y a aussi d’autres enjeux, notamment avec les transports publics à la rue d’Italie. Il faut voir comment on arrive à insérer tous ces souhaits, demandes et exigences dans un schéma qui tienne et qui soit agréable pour la population genevoise. C’est donc un dossier qui prend du temps au département – et qui me prend du temps. J’espère pouvoir arriver à un début de solution et de stabilisation de ce dossier avant l’été.

M. Jean Zahno (UDC). Ma question s’adresse à M^{me} la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis. En remontant la route du Bout-du-Monde, il y avait un panneau indiquant «Champel», remplacé par «Genève». Un peu plus haut, au 6, route du Bout-du-Monde, à l’entrée du Chalet, il y a des poubelles qui restent là en permanence, jour et nuit. Pour l’image du tourisme de Champel, pourrait-on faire mieux?

Le président. Merci, Monsieur le maire de Champel... On va remettre les communes genevoises comme elles étaient à l’époque! M^{me} Marie Barbey-Chappuis vous répondra ultérieurement. (*Remarques dans la salle.*) Champel, c’était Plainpalais? Ah oui... Eh bien, on mettra la mairie des Eaux-Vives, ce sera parfait, comme ça!

M. Christian Steiner (MCG). Ma question s’adresse à M^{me} Barbey-Chappuis. Elle concerne les abris des Transports publics genevois (TPG) tagués à l’acide. Il y a des habitants de la ville de Genève qui se plaignent que plusieurs abribus ont des vitres taguées à l’acide, notamment celui de l’arrêt Augustins et ceux de Plainpalais. J’aimerais savoir pourquoi rien n’est fait sur le moment, alors qu’il existe en tout cas des entreprises qui affirment avoir des solutions rapides et relativement économiques pour redonner leur transparence à ces vitres. Merci!

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Nous sommes tout à fait actifs sur cette question-là, contrairement à ce que vous prétendez. Simplement, il y a une épidémie – si je puis dire – de ce type d’incivilités constatées sur de nombreux abribus. Nous avons une équipe spécialisée rattachée à l’Unité de collecte

des déchets (UCD) qui tourne en permanence et qui, je dois le dire, est fortement sollicitée depuis quelques mois. Vous avez eu connaissance des tags notamment antisémites qui ont fleuri sur les murs et le mobilier urbain de la ville de Genève. La priorité que j'ai donnée à cette équipe qui nettoie les tags était d'abord d'enlever immédiatement tout ce qui est antisémite, parce que je considère que c'est extrêmement grave. Ça ne veut pas dire que nous ayons oublié le nettoyage des abribus! Cela se fait de la façon la plus efficace possible, avec les effectifs à disposition.

De plus, il faut dire que, souvent, dès que ces abris sont nettoyés ils sont retagés juste après. C'est un travail sans fin pour l'équipe de nettoyage des tags. Nous sommes donc très actifs sur cette question-là. Je partage la remarque qu'il y va aussi de l'image de la ville. Le département a d'ailleurs émis un plan propreté, sous mon impulsion, il y a trois ans au début de la législature. En effet, je considère que c'est une condition-cadre qui est extrêmement importante. Il y a la sécurité et il y a la salubrité: c'est l'image que les gens ont de leur ville, de leur quartier, c'est aussi ce que voient les touristes. On est donc très actifs sur cette question et on va continuer à l'être.

Simplement, on ne peut pas être partout en même temps! Je le répète encore une fois: souvent, dès que ces abris sont nettoyés ils sont retagés. Ça donne peut-être aux citoyens le sentiment que rien n'est fait, mais croyez bien que nous sommes très actifs sur cette question, Monsieur le conseiller municipal.

M. Pierre Scherb (UDC). Ma question s'adresse au maire, M. Alfonso Gomez. Monsieur le maire, j'ai été étonné en lisant votre dernier communiqué de presse du 20 mars 2024 intitulé «La Ville de Genève se dote de sa première stratégie des relations extérieures». J'ai été étonné de voir que c'est à un domaine traditionnellement réservé à la Confédération que la Ville de Genève s'attaque maintenant.

Dans ce communiqué de presse, vous signalez que vous aimeriez traiter la promotion des valeurs de la Ville, le renforcement et la promotion de la Genève internationale, et troisièmement – c'est le plus étonnant – l'affirmation de Genève comme pôle de référence de la diplomatie urbaine. Dans le cadre de cette diplomatie de ville, vous aspirez à vous affirmer «en tant que pôle de référence en la matière». Je continue la citation: «Genève s'engage à porter la voix des villes dans les forums multilatéraux et à jouer un rôle de premier plan au sein des réseaux de villes dont elle est membre...» Ça me fait penser à la fable de La Fontaine, *La grenouille qui se veut faire aussi grosse que le bœuf*. J'aimerais donc savoir, Monsieur le maire, combien va coûter cet engagement et comment vous pensez le financer. Merci.

Questions orales

M. Alfonso Gomez, maire. Monsieur le conseiller municipal, je vous réponds en tant que maire et membre de la Délégation du Conseil administratif à l'économie, dont font partie mes collègues M^{me} Barbey-Chappuis et M. Kanaan, qui certainement vous répondront aussi. Il y a plusieurs questions.

Comment va-t-on financer cela? Par le budget, que vous avez voté... ou pas. En tout cas, c'était très clair dans le budget: il y a un poste que vous avez demandé – je dis «vous», mais c'est le Conseil municipal – il y a déjà deux ou trois ans, je ne sais plus. Ce poste est désormais occupé. Et puis, il y a toute une série d'activités qui sont déjà incluses dans le budget. Oh, ce n'est pas grand-chose, c'est un poste! Pour l'instant, je crois qu'il y a en tout et pour tout, sur l'ensemble, un certain nombre de mandats nécessaires – on pourra y revenir – ainsi que des études et des réunions qui sont aussi nécessaires. Je crois qu'on arrive à un peu plus de 100 000 francs.

Mais ce que votre question aborde également, c'est l'utilité de cette stratégie pour une ville. Avec mon collègue M. Kanaan, nous avons donné des explications surtout sur les relations extérieures. Eh bien, on peut faire la même chose sur l'économie – par exemple sur la Délégation à l'économie – pour expliquer le rôle de Genève. Toutes les villes au monde ont ce type de délégation, tant pour l'économie que pour les relations extérieures.

Pour revenir typiquement sur les relations extérieures, vous savez que Genève est une ville internationale, qu'il y a beaucoup d'entreprises même internationales qui viennent ici, mais également d'autres institutions: des organisations internationales, des organisations non gouvernementales (ONG), etc. Il est évidemment indispensable de profiter de ce capital. Il faut donc mener toute une série d'études pour comprendre ce que souhaitent non seulement les entreprises, mais aussi les autres institutions, tant du côté de la Délégation à l'économie que sur le plan des relations extérieures.

Dans ce but, il est tout à fait logique que la Ville se dote de quelques petits moyens. Il ne s'agit évidemment pas de supplanter en quoi que ce soit les politiques fédérales ou cantonales. Il s'agit simplement de faire valoir la «marque», si vous me passez l'expression, c'est-à-dire les valeurs que représente la Ville et qui attirent et intéressent énormément d'entités à travers le monde. Pour nous, c'est un apport essentiel.

M^{me} Cathy Jacquier (UDC). Ma question s'adresse à M. le maire, Alfonso Gomez. Nous avons appris par la presse le climat délétère qui règne parmi les employés de la Gérance immobilière municipale (GIM), ce qui entraîne un taux d'absentéisme très élevé. Ma question est très brève: Monsieur le maire, qu'avez-vous prévu pour résoudre ce problème? Et dans quels délais, étant donné qu'il se posait déjà l'année passée et qu'il n'a pas été résolu?

M. Alfonso Gomez, maire. Effectivement, le taux d'absentéisme – ou plutôt d'absences – a été relativement élevé pendant le dernier trimestre de l'année 2023. Il est régulièrement en hausse à cette époque de l'année. En même temps, il y a deux problématiques qui se sont un peu mélangées, si vous voulez.

Il y a – ou, en tout cas, il y avait – au sein de l'administration, dans les bureaux de la GIM, un certain nombre de soucis sur lesquels nous avons déjà effectué une étude, suivie d'une série de propositions qui commencent à être mises en route. Il faut un certain temps. Parallèlement, il y a eu un taux d'absences qui nous a inquiétés. Nous voulions en connaître les raisons et nous avons analysé ça très précisément, poste par poste, suite à l'article paru dans la presse. Ce que je peux vous affirmer pour l'instant, Madame la conseillère municipale, sans entrer davantage dans les détails, c'est que ce sont deux phénomènes malgré tout distincts – ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas les traiter.

Il y a une quantité d'absences pour maladies réelles – quand je dis «réelles», j'entends des maladies physiques – et parfois des maladies de longue durée dues à la pénibilité. Je le répète encore une fois, en hiver le taux d'absences augmente. Par ailleurs, dans certaines unités, il y a un climat qui n'est pas encore satisfaisant aujourd'hui – loin s'en faut. Sur ces deux domaines et champs d'activité, nous devons travailler de manière un peu distincte. Ce ne sont pas les mêmes problématiques. Il se trouve que les deux sont conjuguées et qu'on les a plus ou moins mariées... Mais il n'y a pas forcément de corrélation directe entre ces deux phénomènes.

Nous allons donc continuer à renforcer les mesures que nous avons déjà prises à ce jour, qui ont été stipulées dans une étude que nous avons faite en interne suite au premier article paru à ce sujet – et même un petit peu avant. Nous espérons, en tout cas, améliorer la situation sur les deux points: ramener le taux d'absences à une moyenne beaucoup plus acceptable et voir unité par unité, poste par poste, quelle est la difficulté à un moment donné. Nous voulons également essayer de rétablir un climat de confiance qui se manifeste dans une sphère plutôt proche de la direction, disons. Voilà!

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse à M^{me} Perler. Elle a trait à la politique liée aux ressources humaines et aux engagements que fait son département. Sous réserve des informations qui nous sont rapportées, on a appris il y a quelque temps l'engagement d'un adjoint à M. Betty où les directives même de la Ville de Genève n'étaient pas respectées – à savoir la zone de domiciliation, puisque le monsieur en question habitait aux Gets. Il avait d'ailleurs déjà travaillé avec M. Betty en France. On a vu aussi deux codirectrices du département venir d'Yverdon via la France. Et on apprend aujourd'hui le remplacement d'une personne qui s'occu-

pait du plan financier et qui part à la retraite – M. Mermillod en l’occurrence – par quelqu’un qui va venir d’Ile-de-France, semble-t-il. Evidemment, on n’est pas du tout dans la zone de domiciliation!

J’aimerais savoir comment il se fait que la Ville de Genève, qui a édicté cette zone de domiciliation, ne respecte pas son propre règlement, et si ces faits peuvent être confirmés. Et ne venez pas nous dire que ce sont des problèmes de compétences, Madame Perler! Je suis persuadé qu’on peut trouver à Genève les compétences demandées pour les emplois que je viens de citer – et probablement d’autres aussi. Je sais aussi qu’une urbaniste qui a été engagée est la petite copine de ce futur employé venant d’Ile-de-France, semble-t-il! Merci de vos réponses.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, vous savez pertinemment que la gestion des ressources humaines est du ressort du Conseil administratif et non du Conseil municipal, et que les choix du Conseil administratif sont réfléchis, avec pour ligne de mire les compétences – et donc l’intérêt public. Il n’y a pas de commentaires sur les détails d’un ou de plusieurs recrutements. Les attributions de ce Conseil municipal, c’est de voter les statuts et les postes et de ne pas s’occuper des ressources humaines, pour des raisons de protection de la personnalité.

Une voix. On ne va pas en rester là, t’inquiète!

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Monsieur Kanaan, je souhaite soulever une préoccupation majeure concernant les décisions récentes relatives à l’attribution des contrats pour les services de son et de lumière, notamment dans le cadre d’événements emblématiques tels que la Fête de la musique. Nous observons avec inquiétude l’exclusion systématique des petites et moyennes entreprises (PME) locales ainsi que des travailleurs indépendants du secteur, au profit d’une seule entreprise – et cela, en raison de l’imposition des lots non divisibles.

Non seulement cette approche soulève des questions fondamentales sur l’équité et la diversité des marchés locaux, mais elle nous préoccupe également quant à la durabilité des contrats attribués. Il est crucial de s’assurer que les travailleurs engagés ne soient pas soumis à des conditions précaires, tels que des contrats de courte durée ou des réductions salariales substantielles.

Je m’interroge sur la décision de ne pas subdiviser les contrats pour d’autres événements comme la Fête des écoles, la fête du 1^{er} Août, la fête du Nouvel An. Il semble qu’on favorise indûment une seule entreprise, nous nous posons donc des questions sur la concurrence équitable.

J'aimerais savoir quelles mesures sont envisagées pour garantir à la fois la diversité et la qualité des prestataires impliqués dans ces événements, tout en préservant les intérêts des travailleurs locaux et en assurant la transparence du processus d'attribution des contrats. Je vous remercie.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je vous remercie pour votre question, Madame la conseillère municipale, parce que je crois que nous partageons complètement vos objectifs et vos préoccupations – mais il se trouve qu'on est ici dans un cadre légal. Même s'il y a effectivement des effets secondaires pas toujours bienvenus, disons, la Ville de Genève est une seule entité juridique; par conséquent, lorsqu'elle achète des prestations identiques à travers les départements, c'est considéré comme un seul marché.

Par exemple, la sécurité de nos bâtiments – j'entends les personnes que vous voyez à l'entrée de nos expositions –, la sécurité incendie ou les prestations pour des manifestations majeures comme la Fête de la musique, la Fête des écoles, la fête du Nouvel An et d'autres, sont considérées comme un seul marché. Et donc, la législation fédérale sur les marchés publics nous oblige – je dis bien: nous oblige – à faire un seul appel d'offres. Voilà le premier élément. C'est lié à des seuils qui sont largement dépassés selon l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP).

En revanche, nous avons été très précautionneux dans le cahier des charges. Nous voulons des entreprises ancrées localement, qui ne fassent pas de sous-traitance à l'extérieur de Genève. Nous avons pondéré au maximum les critères d'ancrage local. Mais le problème des marchés publics, c'est qu'à partir du moment où vous octroyez le marché à une candidature, il y a d'autres candidatures qui ne sont pas retenues et forcément des déçus.

Nous avons indiqué dans les documents – mais peut-être que ce n'était pas encore assez grand, en termes de police de caractères – que nous invitons les PME à se regrouper en consortium, ce qu'elles n'ont pas fait. Il y a un effet mécanique de ce genre de situation et on peut le regretter, mais je répète que c'est un effet mécanique: le plus grand du secteur a donc obtenu le contrat, conformément aux règles des marchés publics. Une fois que c'est ainsi, vous ne pouvez pas annuler l'attribution après coup! Quand des entreprises nous disent après coup: «Finalement, on va faire un consortium», on ne peut pas procéder ainsi, ce serait illégal. On en a déduit que, dans les prochains appels d'offres, il faudrait encore renforcer l'information sur les possibilités pour les PME de se mettre ensemble. Il n'empêche que, comme on dit en latin, *dura lex, sed lex*.

Une voix. Bravo!

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} Perler. Dans le quartier dit de la Forêt, il existe un PLQ N° 29832 qui avait pour but de réaliser des bâtiments – je crois qu'ils ont été construits – et un parc public. Sur le même ensemble de parcelles se trouve aussi une ancienne maison de maître. Il m'a été rapporté que ni le parc public ni la maison de maître n'étaient traités comme ils devraient l'être, selon les différents actes qui ont été passés s'agissant de cet endroit. J'aurais aimé savoir ce qu'il en est, Madame Perler, s'il vous plaît. Bien entendu, je vous répète volontiers le numéro du PLQ: 29832. Merci beaucoup pour votre future réponse.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. M^{me} Frédérique Perler vous répondra demain.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez. J'ai vu que la Ville de Genève avait publié un appel à projets pour la reconversion d'un couvert à bois à la zone industrielle des Charmilles (ZIC). Le texte commence ainsi: «La Ville de Genève lance un appel à projets pour l'attribution d'un espace vacant dans la zone industrielle des Charmilles (ZIC). Il s'agit d'une surface d'environ 650 m² sous un couvert à bois historique, datant de 1941. La Ville souhaite faire émerger des solutions d'aménagement innovantes, afin de créer des espaces de production destinés aux métiers de l'artisanat et de la création. Le projet lauréat devra en outre contribuer à animer la zone et le quartier. La zone industrielle des Charmilles (ZIC) est la dernière zone industrielle et artisanale appartenant à la Ville de Genève, sur le territoire municipal.»

Or de nombreux artisans ont demandé à avoir des surfaces – de nouvelles surfaces ou plus de surfaces – et on leur a toujours répondu négativement. J'ai des pièces qui peuvent vous le prouver. Et maintenant, on lance un appel à projets pour des artistes! J'aimerais donc savoir si cette zone industrielle va finalement rester une zone industrielle ou si elle va devenir complètement autre chose, voire même si la Ville souhaite ne plus avoir de zone industrielle. Il serait vraiment dommage de sacrifier le dernier endroit où il y en a encore à Genève! Merci de votre réponse, Monsieur le magistrat.

M. Alfonso Gomez, maire. Merci pour votre question. Nous avons été très clairs: c'est une zone industrielle. Mais là, on parle du couvert qui est ouvert. Il ne va évidemment pas servir à des activités industrielles, à moins que l'on veuille y faire du stockage. C'est d'ailleurs ce qui figure dans beaucoup de demandes: faire du stockage. Il y a des endroits où on pourrait répondre à cela, à un moment

donné. Mais je tiens à vous rassurer, Madame la conseillère municipale: la zone industrielle restera en priorité une zone industrielle.

Ce lieu ouvert n'est actuellement pas utilisé, pour des raisons de sécurité. L'appel d'offres a pour but de le rendre un peu plus accessible. Si on voulait y faire du stockage, il faudrait le fermer – or il ne peut pas l'être, ça restera donc un lieu ouvert, qui sera beaucoup plus adéquat pour certaines manifestations et pour des événements artistiques ou non – voire des événements artistiques au sens large, «artistico-industriels» en quelque sorte. Voilà de quoi nous parlons. Ce n'est pas qu'on veuille limiter la zone industrielle en général ou ne pas répondre aux demandes en la matière, je tiens à vous rassurer. Pour nous, la zone industrielle a pour vocation d'être et de rester une zone industrielle.

M. Roger Gaberell (LC). Ma question s'adresse à M. le maire, Alfonso Gomez. J'aimerais compléter la question d'une de mes préopinantes concernant la situation à la Gérance immobilière municipale (GIM). Monsieur le maire, vous parliez d'un taux d'absentéisme relativement élevé... C'est peu dire, car il semble qu'il dépasse ponctuellement les 16%. Dans une régie privée, ce taux ferait bondir tous les actionnaires – et aussi les syndicats!

A notre avis, cette situation présente un sérieux problème, tout d'abord pour le bien-être des collaborateurs et collaboratrices qui se voient obligés de rattraper l'ensemble du travail – c'est-à-dire que 100% du travail est assumé par environ 85% du personnel. Dans la durée, cela constitue un risque indéniable pour la mission de la GIM.

Le problème semble ancien, à ce qu'on lit dans les journaux, mais aussi persistant et peut-être même hors contrôle désormais. Une révision du statut du personnel s'impose-t-elle dans ce service absolument essentiel pour la population? Je pense notamment aux personnes ayant des besoins urgents et vitaux en matière de logement.

M. Alfonso Gomez, maire. Je tiens à vous répondre sur la délivrance des prestations de la GIM, Monsieur le conseiller municipal, car c'est une de nos préoccupations. Evidemment, il y a un taux d'absences relativement important sur les trois derniers mois de 2023 – je dis «relativement», parce que dans le passé il a été beaucoup plus important... ou plus important, cessons d'utiliser des superlatifs. Néanmoins, si on considère ce taux sur l'année 2023, il reste supérieur à la moyenne de la Ville et il est «acceptable», même si je mets vraiment ce terme entre guillemets.

Cela étant, nous nous en préoccupons parce que, comme vous le dites très bien, c'est quelque chose de relativement persistant. C'est peut-être dû à la difficulté du

travail. Comme je l'ai signalé précédemment, nous engageons une réflexion très approfondie, poste par poste, pour connaître les raisons du problème et voir où nous pouvons intervenir – ou pas – pour améliorer la situation, si cela est nécessaire. Nous aimerions savoir quelles sont les raisons exactes susceptibles d'expliquer ce taux d'absentéisme. Voilà pour la première question.

Je passe à la question de la révision du statut du personnel concernant les absences. Je peux déjà vous l'annoncer, Monsieur le conseiller municipal: nous cherchons à diminuer le taux moyen d'absences pour la Ville en général, car il est aujourd'hui encore relativement élevé – en tout cas selon nous, au Conseil administratif. Nous cherchons à améliorer la prise en charge durant les premiers mois d'absence des membres du personnel. Est-ce que c'est un refroidissement temporaire qui dure quelques semaines? Et dans le cas des absences de longue durée, comment nous assurer qu'on puisse améliorer le suivi et le retour à l'emploi de la personne, si cela est nécessaire?

Ça, c'est une réflexion que nous allons entamer avec les partenaires sociaux, vous avez raison de soulever la question, Monsieur le conseiller municipal. Je vous le dis tout de suite, il ne sera certainement pas toujours facile d'entendre certaines choses, mais c'est un débat que nous devons avoir, les uns et les autres.

Cependant, je crois qu'il ne faut pas mélanger les dossiers. Il est vrai que le taux d'absences à la GIM est préoccupant à nos yeux – mais il n'est pas toujours lié à ce que supposait l'article de presse, à savoir une certaine tension dans les bureaux de la GIM à la rue de l'Hôtel-de-Ville. Pour nous, ce sont deux phénomènes distincts. Le taux d'absences concerne majoritairement des personnes qui sont sur le terrain, au pied des immeubles en quelque sorte. C'est là-dessus que nous devons travailler. Ce ne sont pas des gens qui viennent au bureau de manière régulière. C'est est pour ça que nous différencions les deux thématiques, nous ne les inventons pas.

Mais c'est préoccupant pour nous et nous travaillons sur ces deux problématiques: d'une part, améliorer l'ambiance et le climat de travail ici, au sein des bureaux de la GIM à la rue de l'Hôtel-de-Ville; d'autre part, considérer l'intégralité du service – notamment ceux qui travaillent sur le terrain comme les concierges, par exemple – et voir ce que nous pouvons faire pour améliorer la situation en matière de longues absences.

Evidemment, il y a aussi des phénomènes saisonniers, comme je l'ai dit précédemment – à savoir qu'entre le mois de septembre et les mois de décembre et janvier on a toujours une augmentation du taux d'absences. Mais je suis d'accord avec vous, Monsieur le conseiller municipal, ce taux est quand même élevé actuellement à la GIM, même s'il n'atteint pas son pic historique, pour ainsi dire. Nous devons en tout cas voir ce que nous pouvons faire.

M. Amar Madani (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} Frédérique Perler. Elle concerne le lycée Töpffer, cette école qui s'apprête à fêter ses septante ans. J'aimerais savoir si la Ville a pu trouver une issue à ce feuilleton, afin de reloger les 220 élèves, les professeurs et le personnel d'encadrement. Je vous remercie, Madame la conseillère administrative.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Pour l'heure, la Ville n'a pas trouvé. Je rappelle que c'était à bien plaisir que la Ville allait examiner si des travaux pouvaient être faits en accéléré pour que l'école puisse continuer à disposer de ses locaux jusqu'en juin 2025. La Ville ne s'est jamais engagée à trouver des locaux ailleurs ou dans la périphérie. Pour l'heure, je ne sais pas si des locaux ont été trouvés. En tout cas, la Ville n'en a pas trouvé. Je n'ai pas d'autres éléments à vous communiquer à ce stade, Monsieur le conseiller municipal.

M^{me} Fabienne Aubry-Conne (LC). Je remercie ici M^{me} Bertossa – vous lui transmettez, Monsieur le président – d'avoir posé une partie de ma question, qui s'adresse à M^{me} Perler et qui concerne la piétonnisation du quartier de Rive, notamment à la rue Pierre-Fatio et à la rue d'Italie. Je remercie également M^{me} la magistrate d'y avoir partiellement répondu. Mais je me demande si des essais sont prévus sur ces artères pour les piétonniser temporairement, comme les rues de la Tour-Maîtresse, du Port et du Prince, ou si leur piétonnisation se fera de façon définitive.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Ecoutez, Madame la conseillère municipale, dans un temps aussi restreint que celui qui nous est imparti lors des questions orales, tout ce que je peux vous dire, c'est que vous savez que ce projet me tient à cœur et que les projets de piétonnisation me tiennent à cœur. Là où ça coïncide, si je puis dire, eh bien, on essaie de faire comme vous l'avez rappelé pour les trois rues en transition: une mise à l'essai avant de compléter l'aménagement. Ce ne sera pas le cas pour la piétonnisation de Rive, parce que le projet a été longuement présenté au Conseil municipal et qu'on a obtenu des crédits d'étude. Vous l'avez vu, il y aura des préfigurations à la rue de la Rôtisserie.

Mais il y a tant de choses à dire encore! On peut en discuter en aparté, Madame la conseillère municipale, je vous invite toutefois à consulter les représentants de votre groupe à la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui ont assisté à de nombreuses présentations à ce sujet. Mais là, je regrette, nous n'avons pas assez de temps pour que je puisse déployer tout ce que j'aurais à vous dire avec beaucoup de plaisir.

M. Omar Azzabi (Ve). Ma question s'adresse à deux représentants de l'exécutif, à savoir en premier lieu M^{me} Barbey-Chappuis, en charge de la sécurité, et en deuxième lieu à M. le maire.

Madame la magistrate, cela concerne directement votre déclaration suite aux manifestations au centre-ville. Je me dois de revenir là-dessus car, si l'autonomie communale est un souci que nous partageons avec vous, chez les Verts et les Vertes, les raisons invoquées dans votre prise de position soulèvent de nombreuses questions, notamment quand il s'agit de trancher entre le droit de manifester et la liberté économique ou la liberté de commerce. En effet, comme vous le savez, Madame la magistrate, il y a aujourd'hui très peu de chiffres pour démontrer l'existence d'un lien direct entre les manifestations et la baisse du chiffre d'affaires des commerces. C'est d'ailleurs la même raison qui est invoquée contre la piétonnisation dans les quartiers.

Ma question est finalement assez simple: comment allez-vous distinguer la question de l'autonomie des communes et la question du droit, de la nécessité et de la légitimité de manifester? Surtout en ces temps où les violations des droits humains vont malheureusement de pire en pire dans le monde.

Ma question s'adresse aussi à M. le maire: est-ce que c'est une position partagée par l'ensemble du Conseil administratif? Je vous remercie.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je l'attendais, elle est arrivée... C'est la dernière question! J'y réponds avec grand plaisir, d'abord pour vous dire qu'il ne s'agit pas de restreindre le droit de manifester. Mes collègues m'écoutent attentivement, donc je commencerai par là... Depuis quelques mois, on constate une multiplication des cortèges interrives, or ce phénomène n'est pas sans impact sur la gestion du domaine public et l'accès au centre-ville. Je crois que le rôle de la magistrate communale que je suis, en charge de l'espace public, consiste notamment à faire une pondération entre des intérêts divergents.

Il est vrai que, suite à l'une de ces manifestations qui a réuni «seulement» 600 personnes, si je puis dire, j'ai interpellé le Canton, parce que je considérais qu'il aurait été préférable que ce cortège passe par le pont des Bergues plutôt que par le pont du Mont-Blanc, lequel est tout de même un axe stratégique dont le blocage paralyse l'accès au centre-ville, il faut le signaler. J'ai donc effectivement interpellé le Canton. Je tiens quand même à rappeler qu'au mois de mars quatre cortèges sont passés par le pont du Mont-Blanc, soit un par semaine. C'est beaucoup! A titre personnel, je considère que c'est certainement trop.

Je pense qu'on devrait privilégier, dans la mesure du possible, des trajets qui n'aient pas un impact disproportionné sur l'accès au centre-ville. C'est en tout cas

ce que le Canton devrait faire et c'est ce que je lui ai demandé: de privilégier le pont des Bergues, quand il est possible de l'utiliser, par rapport au pont du Mont-Blanc. Je pense que tout le monde peut le comprendre. Par ailleurs, d'une manière générale, je considère qu'on devrait privilégier les cortèges sur une rive plutôt que les cortèges interrives, qui ont beaucoup plus d'impact sur le centre-ville.

Cela étant, il ne s'agit bien évidemment pas de limiter la visibilité des manifestations, mais je ne pense pas que passer par le pont des Bergues plutôt que par le pont du Mont-Blanc diminue cette visibilité. Et je répète qu'il est parfaitement possible, à mon sens, d'avoir des cortèges sur une rive qui aient une visibilité tout à fait acceptable. Voilà la position qui est la mienne. Je crois qu'elle est tout à fait équilibrée et que la grande majorité des Genevois et des Genevoises peut très bien la comprendre – en tout cas je l'espère.

M. Alfonso Gomez, maire. Je n'ai rien à rajouter. Nous partageons évidemment ce qui vient d'être dit, à savoir que le droit de manifester est bien sûr extrêmement important pour nous. Le Conseil administratif est très sensible à ce que ce droit fondamental soit respecté.

Il y a peut-être une petite variation dans notre position concernant une certaine thématique qui est temporaire, nous l'espérons toutes et tous. On parle surtout ici des grandes manifestations sur la situation à Gaza, or vu l'urgence et le drame qui se vit là-bas, nous comprenons qu'il y ait en ce moment un peu plus de déclarations et de manifestations à ce sujet. Nous espérons toutes et tous que la dernière résolution qui vient d'être votée par les Nations unies pour demander un cessez-le-feu – ce que l'ensemble du Conseil administratif demande depuis très longtemps, si je puis modestement le rappeler – sera appliquée et permettra de s'acheminer vers la fin des combats et l'accessibilité complète des secours à Gaza.

Je répète encore une fois – et le Conseil administratif est unanime sur ce point – que le droit de manifester n'est pas remis en cause et ne sera pas remis en cause.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Nous en avons fini avec les questions orales. Nous passons donc au point 6 de notre ordre du jour.

5. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5,4 millions de francs supplémentaires destinée à la construction de Concorde Espace Culture (Centre culturel de Châtelaine) (D-30.123).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	28 février 2024
Dossier communiqué le	:	4 mars 2024
Délai d'opposition	:	18 avril 2024
Délai de réception des résolutions à l'ACG	:	22 avril 2024 (= délai d'opposition + délai de transmission)

Contexte

La commune de Vernier a déposé, en date du 7 décembre 2016, une première demande de participation financière pour la réalisation du Centre Culturel de Châtelaine dans un courrier adressé au Fonds intercommunal (FI). Ce dernier a préavisé favorablement une subvention de 5 millions de francs, le 25 avril 2017, validée par l'Assemblée générale du 31 mai 2017. À ce jour 3.4 millions de francs ont été versés à la commune de Vernier par l'ACG, le solde devant être réglé lors du bouclage du crédit de construction.

Une deuxième demande complémentaire a été déposée auprès du FI par la commune de Vernier le 12 janvier 2024, pour un montant de 5.4 millions de francs pour répondre à l'augmentation des coûts liés aux conditions économiques de ces dernières années et à l'évolution du projet, malgré une recherche d'optimisation des dépenses de la part de Vernier.

Il est à relever que ce projet bénéficie d'une dimension qui dépasse les limites de la commune de Vernier et touche l'ensemble du canton de Genève, du fait de sa reconnaissance cantonale dans différents domaines culturels tels que la danse et la musique de chambre par exemple, et vient en complément d'équipements existants ne suffisant plus à permettre leur diffusion au sein de notre canton.

Le Conseil du FI, qui s'est réuni le 5 février 2024, a pris connaissance du dossier de demande transmis par la commune de Vernier et de la note explicative de la direction de l'ACG.

Le Conseil a décidé de soutenir financièrement cette demande complémentaire de 5.4 millions de francs, bien que la demande représente plus de 20% des financements communaux (convention FI-ACG art.3 al.2) au vu de l'effet de débordement manifeste de ce projet.

Il a également pris acte des efforts consentis par la commune de Vernier, afin de minimiser les coûts et a relevé que, cumulé au premier investissement qu'il a déjà consenti, le montant global de l'aide consentie arrivera à une hauteur de 10.4 millions de francs.

SÉANCE DU 25 MARS 2024 (après-midi)
Décision de l'ACG: subvention pour la construction
de Concorde Espace Culture



Il a enfin considéré que d'autres financements comparables ont déjà été consentis ces dernières années par le FI (Théâtre de Carouge, Grand-Théâtre), reposant sur l'effet de débordement sur l'ensemble des communes genevoises.

À la lumière de ces éléments, l'Assemblée générale de l'ACG a accepté, le 28 février 2024, l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5.4 millions de francs supplémentaires destinée à la construction de Concorde Espace Culture (Centre Culturel de Châtelaine).

—***—

Il est pris acte de la décision de l'ACG.

6. Proposition du Conseil administratif du 29 février 2024 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 712 100 francs destiné à la construction d'équipements sportifs de proximité accessibles librement, en tout temps et à destination de toutes et tous (PR-1610).

Introduction

Le sport urbain connaît un essor important depuis une quinzaine d'années. Course à pied, jeux de balles, stretching, fitness, musculation sont pratiqués aujourd'hui par un grand nombre d'habitant-e-s dans les parcs, promenades et squares de la Ville.

Pour répondre à cet engouement et renforcer la cohésion sociale, la Ville de Genève a notamment développé depuis 2011 les places Proxisport. Il s'agit d'espaces ouverts et gratuits, proposant des machines de fitness d'extérieur et des systèmes de barres fixes (workout) qui permettent le travail de toutes les parties du corps. Individus et groupes se retrouvent pour pratiquer des exercices variés de musculation, souplesse, stretching et cardio.

Les installations proposées permettent aux débutant-e-s comme aux sportives et sportifs aguerris de pratiquer une activité physique. Les places Proxisport sont d'importants vecteurs de lien social au sein des quartiers; jeunes adultes, personnes âgées, familles de toute situation socio-économique s'y côtoient et créent du lien. Ce sont ainsi à la fois des lieux de loisir, de pratique sportive et de socialisation bénéfiques au bien-être et au vivre-ensemble.

Exposé des motifs

Entre 2011 et 2021, 11 espaces Proxisport ont été réalisés en Ville de Genève.

Sept espaces se trouvent sur la rive droite:

- parc des Franchises;
- parc Geisendorf;
- voies CFF de Saint-Jean;
- parc Trembley;
- parc de Vermont;
- place De-Chateaubriand;
- parc Hentsch.

SÉANCE DU 25 MARS 2024 (après-midi)
Proposition: construction d'équipements sportifs
de proximité en accès libre

Quatre espaces se trouvent sur la rive gauche:

- parc des Acacias,
- quai Ernest-Ansermet,
- parc Bertrand,
- espace Carré-Vert.

Les espaces Proxisport sont très appréciés et bien fréquentés. Afin d'avoir une compréhension plus fine des usages, le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) a commandité une étude en 2022. Il en ressort des données intéressantes sur les utilisatrices et utilisateurs. Une très grande majorité d'hommes (81%) entre 20 et 40 ans (68%) et domiciliés à proximité utilisent ces installations. 64% des usagères et usagers se rendent plusieurs fois par semaine sur les installations Proxisport et 69% pratiquent toute l'année. Les réponses récoltées ont été aussi nombreuses sur les espaces équipés uniquement de machines de fitness (Trembley, Bertrand) que sur ceux équipés de barres de workout et de machines (Carré-Vert, parc des Acacias, parc Geisendorf). Sur ces derniers, les usagères et usagers sont une majorité à n'utiliser que les barres de workout (60%).

Si les Proxisport répondent aux objectifs que la Ville de Genève s'était fixés dans la proposition PR-811 (favoriser la pratique gratuite et libre d'une activité physique de proximité; lutter contre la sédentarité, permettre aux habitant-e-s de se réappropriier l'espace public), force est de constater que ces espaces ne sont pas utilisés à la même fréquence par l'ensemble de la population. Les femmes, les seniors et les personnes habitant dans des quartiers sans espace Proxisport profitent beaucoup moins des installations. Ce constat sera pris en compte pour le développement et le renouvellement de l'offre.

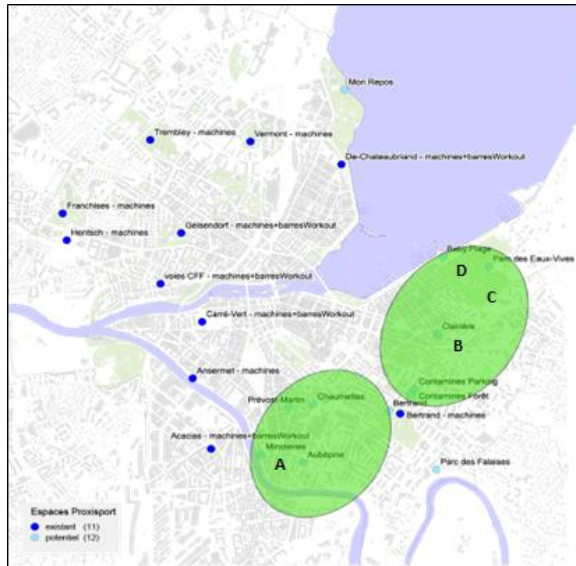
Les prévisions démographiques pour notre ville prévoient une augmentation sensible des seniors sur les prochaines années (+18% en 2030, +43% en 2040 et +69% en 2050). Afin de lutter contre l'isolement des aîné-e-s et favoriser le maintien de leur autonomie, il convient de mettre à la disposition de ce public les équipements adaptés.

SÉANCE DU 25 MARS 2024 (après-midi)
Proposition: construction d'équipements sportifs
de proximité en accès libre

7701

La présente demande de crédit poursuit trois objectifs principaux:

Compléter l'offre dans les quartiers dépourvus d'espaces Proxisport



Aujourd'hui, la majorité des espaces Proxisport se situe sur la rive droite de la ville. Ils sont fréquentés par des personnes domiciliées dans leur proximité directe. Dans l'objectif d'offrir des prestations équivalentes aux habitant-e-s des différents quartiers, il convient de créer de nouveaux espaces sur la rive gauche.

Après consultation des différents services municipaux (Service des espaces verts (SEVE), Service des sports (SPO), Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), Service de la jeunesse (SEJ), Service social (SOC) sur les disponibilités foncières, les besoins de la population et les attentes de cette dernière, l'ECO préconise d'implanter les nouveaux espaces Proxisport dans les zones suivantes, sachant que l'emplacement exact doit encore être déterminé précisément avec l'aide des services concernés:

- A. Minoteries
- B. Clairière
- C. Eaux-Vives
- D. Baby-Plage

Proposer des programmes diversifiés et complémentaires

Afin de favoriser l'accès aux prestations à l'ensemble des publics, indépendamment du genre ou de l'âge, les circuits d'activités proposés dans les différents espaces Proxisport seront complétés. Il s'agira non seulement d'imaginer de nouvelles configurations pour les quatre nouveaux espaces, mais aussi d'adapter les programmes de plusieurs espaces Proxisport existants. Les espaces des parcs Trembley, Bertrand, Acacias et Geisendorf particulièrement fréquentés seront ainsi adaptés.

Les programmes proposeront des installations et activités ciblant plus particulièrement les femmes et les plus de 50 ans. Ils seront complétés par des cours gratuits permettant d'initier les usagères et usagers aux installations et aux différentes pratiques sportives qui peuvent s'y déployer. A cet égard, il s'agira de développer un partenariat avec des associations spécialisées afin qu'elles créent des cours adaptés aux différents publics.

Des espaces et équipements dédiés permettront de favoriser les rencontres intergénérationnelles. Il s'agira d'élaborer des aménagements ludiques et sportifs, qui favorisent l'échange, le jeu, la complicité intergénérationnelle tout en stimulant l'activité physique, la musculation et l'équilibre. Des dispositifs tels que des bancs actifs, accompagnés de cours et animations ciblés pour ces catégories de population, pourront être proposés.

Sécuriser les barres de street workout qui le nécessitent

L'espace de street workout situé sur la place De-Chateaubriand, installé en son temps avec les jeunes du quartier, présente des risques de sécurité et nécessite une mise aux normes.

Obligations légales et de sécurité

Les installations sportives doivent être réalisées en respect de la norme SN EN 16630 (édition juin 2015) «Modules fixes d'entraînement physique en plein air – Exigences de sécurité et méthodes d'essai». Elle implique un contrôle régulier qui est effectué une fois par mois par l'ECO.

Programme et descriptif de l'ouvrage

Les projets feront l'objet d'études permettant d'élaborer un programme complet et précis par site. Les principaux types d'équipements composant les programmes seront présentés ensuite.

Les machines de fitness

Simple d'utilisation, elles permettent le travail de l'ensemble du corps et sont adaptées tant à la musculation en douceur qu'à l'entraînement cardio. Elles s'adressent à tout type de public.



Les systèmes de barres de workout

Barres de traction, barres fixes, barres parallèles composent ces équipements. Utilisés pour la musculation et pour les acrobaties, ces équipements, plébiscités par les jeunes, sont destinés aux sportives et aux sportifs qui pratiquent souvent en groupe.



Les éléments de parcours et de CrossFit

Ces éléments permettent de combiner et d'enchaîner différents exercices; d'entraîner le cardio et l'ensemble des muscles de manière ludique.



Les éléments destinés au public senior et les espaces intergénérationnels

Ces éléments de mobilier urbain sont pensés pour favoriser le mouvement et le renforcement du corps de manière douce, mais également pour travailler l'équilibre et le maintien cognitif, tout en favorisant l'approche intergénérationnelle. Ils permettent également aux seniors d'être actrices et acteurs de l'espace public.



Le petit matériel et les cours

Ces équipements pourront être complétés par du petit matériel sportif (ballons, cordes, cerceaux, etc.) disponible dans des boîtes en libre-service (Boxup) qui seront installées à proximité des lieux. Ces stations connectées, liées à une application de prêt, sont déjà implantées dans différents sites en Ville de Genève.



Comme dans la première phase du développement des espaces Proxisport (proposition PR-811), les nouveaux espaces Proxisport feront l'objet d'études plus précises avant réalisation. Il s'agira de déterminer les emplacements, les programmes et les projets à construire et à développer sur chaque site. Des phases de concertation des publics concernés par les espaces à construire seront prévues.

Transition écologique et cohésion sociale

Cohésion sociale

Les espaces Proxisport, ouverts et gratuits, participent au renforcement de la cohésion sociale en créant du lien et des interactions entre les usagères et usagers qui se retrouvent et se rencontrent à proximité de leur domicile. Afin de répondre au mieux aux souhaits des usagères et usagers, des concertations préalables à la réalisation des installations seront organisées.

Ces équipements permettent également aux aîné-e-s d'être actrices et acteurs de l'espace public, seul-e-s ou en compagnie des plus jeunes générations. Ils contribuent à lutter contre l'isolement des aîné-e-s et à renforcer leur participation à la vie en société.

Environnement

Les installations sportives à proximité du domicile permettent de limiter les déplacements vers le lieu où est pratiquée l'activité sportive et réduire ainsi notre

empreinte écologique. Il s'agit donc d'investissements sur le long terme avec un impact réduit sur l'environnement.

Une attention sera portée au respect de critères «eco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier. En particulier, sera obligatoirement prise en compte la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Estimation des coûts

	Fr.
<i>Honoraires</i>	
Architecte paysagiste	180 000
Ingénieurs et géomètres	30 000
Bureau en charge de concertations	30 000
Sous-total honoraires	240 000
<i>Génie civil</i>	
Installations de chantier	15 000
Terrassement et revêtements de sol	450 000
Equipements sportifs	650 000
Sous-total génie civil	1 115 000
Information et communication	5 000
Sous-total des travaux (HT)	1 360 000
Divers et imprévus 5%	68 000
Coût total de la construction (HT)	1 428 000

B. Calcul des frais financiers

I. Coût de la construction	1 428 000
+ TVA (8,1%)	115 700
II. Coût total de l'investissement (TTC)	1 543 700
+ Prestation du personnel en faveur de l'investissement (5%) arrondi	77 200
III. Sous-total	1 620 900
+ intérêts intercalaires 2,25%, durée 60 mois	91 200
IV. Coût total du crédit demandé (TTC)	1 712 100

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal et dureront environ soixante mois.

Référence au 19^e plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035 (page 51)

La présente demande de crédit de réalisation est inscrite au 19^e PFI 2024-2035, en qualité de projet actif, fiche N° 050.066.06, sous le libellé «Équipement PROXISPORT» pour un montant de 1 750 000 francs, avec une année de dépôt prévue en 2023.

Budget de fonctionnement

L'entretien se fera dans le cadre des budgets ordinaires de l'ECO avec une charge d'exploitation supplémentaire de 35 000 francs par année liée à la mise en service des nouveaux équipements.

Afin de permettre un usage positif des équipements, une valorisation des pratiques et un renforcement de l'accessibilité aux débutant-e-s et à l'ensemble des publics, un budget supplémentaire annuel de 20 000 francs permettra à l'ECO de mandater des associations afin de proposer des cours ou des initiations.

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, sera de 188 100 francs.

Validité des coûts

Les coûts indiqués au chapitre «estimation des coûts» sont ceux de juin 2023.

Autorisation de construire

Les requêtes en autorisation de construire seront déposées une fois les projets validés.

Régime foncier

Les parcelles à construire n'ont pas encore été déterminées précisément.

7708

SÉANCE DU 25 MARS 2024 (après-midi)
Proposition: construction d'équipements sportifs
de proximité en accès libre

Information publique

Des informations publiques auront lieu tout au long du processus qui inclut une phase de concertation durant l'avant-projet.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est l'ECO du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS).

SÉANCE DU 25 MARS 2024 (après-midi)
 Proposition: construction d'équipements sportifs
 de proximité en accès libre

7709

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et
 planification des dépenses d'investissement (en francs)**

Objet: construction d'équipements sportifs de proximité accessibles librement, en tout temps et à destination de toutes et tous

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Honoraires	240 000	14%
Génie civil	1 115 000	65%
Autres – Information et communication	5 000	0%
Autres – divers et imprévus	68 000	4%
Frais financiers	284 100	17%
Coût total du projet TTC	1 712 100	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2024			0
2025	342 400		342 400
2026	342 400		342 400
2027	342 400		342 400
2028	342 400		342 400
2029	342 500		342 500
Totaux	1 712 100	0	1 712 100

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT
 (nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: ECO

CHARGES

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	55 000	
31- Charges d'entretien des bâtiments	0	
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	188 100	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	243 100	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	0
43 - Revenus divers	0
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	0
46 - Subventions et dédommagements reçus	0
Total des nouveaux revenus induits	0
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-243 100

7710

SÉANCE DU 25 MARS 2024 (après-midi)
Proposition: construction d'équipements sportifs
de proximité en accès libre

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 712 100 francs destiné à la construction d'équipements sportifs de proximité accessibles librement, sept jours sur sept, à destination de toutes les catégories d'âge de la population.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 712 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2035.

—***—

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des sports est accepté à l'unanimité (62 oui).

Proposition: mesures pour la réalisation d'immeubles
dans le quartier des Fontaines-Saintes

7. Proposition du Conseil administratif du 7 mars 2024 en vue de:

- **la levée de la servitude croisée N° RS 28897 à charge et/ou au bénéfice des parcelles N°s 2863, 2864, 2865, 2866, 2867, 2868, 2869, 2870, 2871, 2872, 2873, 2874, 2875, 2877, 2878, 2879, 3906, 5550, 5551, 5552, 5553 et 5634 ainsi que celles propriété de la Ville de Genève, parcelles N°s 2858, 2859, 2860, 2861, 2862, 2876, 3147, 3148, 5589 et 5590 de Genève-Petit-Saconnex, situées dans les PLQ N° 29 418, N° 29 793 et le futur PLQ N° 29 834;**
- **l'ouverture d'un crédit de 1 306 200 francs pour une participation financière versée à la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) et destinée aux travaux et déménagement liés à la relocalisation de la résidence de l'ambassadeur de la Mission permanente de la République de Cuba sur la parcelle N° 2042 de la commune de Pregny-Chambésy (PR-1611).**

Introduction

La Ville de Genève est très active dans le quartier des Fontaines-Saintes depuis plusieurs années en vue de permettre la transformation de ce secteur de villas en un quartier plus dense pouvant accueillir de nouveaux logements et des équipements publics. Par décision de votre Conseil, elle y a acquis neuf parcelles dont une déjà valorisée dans le plan localisé de quartier (PLQ) N° 29 793 «rue D^r Jean-Louis Prévost» et séparée en deux parcelles, et huit concernées par les futurs développements dans le projet du PLQ N° 29 834 «rue des Fontaines-Saintes, chemin Buisson, chemin D^r-Jean-Louis-Prévost». Plusieurs plans de quartier ont été établis pour accompagner la transformation de ce secteur.

La présente proposition comprend deux mesures nécessaires pour permettre la réalisation d'immeubles de logements dont certains accueilleront des équipements publics et des activités utiles au développement du quartier. Il s'agit d'une part de la nécessité pour la Ville de Genève de lever la servitude N° RS 28897 de restriction de droits de bâtir qui empêche actuellement toute construction autre que des villas. D'autre part, la République de Cuba, propriétaire d'une parcelle dans ce secteur, doit être relogée et une contribution liée à la relocalisation de la résidence de l'ambassadeur est également proposée à votre Conseil.

Exposé des motifs

Contexte local et perspectives d'aménagement du secteur

Il existe une image directrice du quartier élaborée en 1993 et actualisée récemment en collaboration avec la Direction générale de l'aménagement du territoire, qui prévoit la mutation du quartier.

Plusieurs opérations de développement sont en cours ou terminées dans le quartier, notamment:

- la réalisation du PLQ N° 29 793 «rue D^f Jean-Louis Prévost» comprenant quatre parcelles (dont deux appartenant à la Ville de Genève), sises chemin D^f-Jean-Louis-Prévost 8-10-12, qui a permis la construction d'environ 130 logements, dont une cinquantaine ont été réalisés par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). Le chantier est terminé depuis plusieurs années et les nouveaux habitants ont pris possession des lieux;
- la réalisation future du PLQ N° 29 418 «Situé au chemin D^f-Jean-Louis Prévost», sis chemin D^f-Jean-Louis-Prévost 25. L'autorisation de construire DD 103 510 est entrée en force et sera réalisée lorsque la servitude faisant l'objet de la présente proposition sera levée;
- l'élaboration par le service de l'urbanisme d'un PLQ d'initiative communale englobant le reste du quartier des Fontaines-Saintes. Le projet du PLQ N° 29 834 «rue des Fontaines-Saintes, chemin Buisson, chemin D^f-Jean-Louis-Prévost» a été validé en résolution le 17 janvier 2017 à l'unanimité par votre Conseil lors du vote de la proposition PR-1196. Toutefois, il fait à ce jour l'objet d'une adaptation pour être en phase avec la stratégie climatique de la Ville de Genève.

Acquisitions faites par la Ville de Genève dans le secteur du futur PLQ N° 29 834 concerné par la présente proposition

Dans ce périmètre, votre Conseil a décidé d'acquérir par exercice de son droit de préemption communal:

- la parcelle N° 2860, d'une surface de 1314 m², sise chemin D^f-Jean-Louis-Prévost 15, pour un prix de 900 000 francs, en 2004;
- la parcelle N° 2858, d'une surface de 1305 m², sise chemin D^f-Jean-Louis-Prévost 19, pour un prix de 2 360 000 francs, en 2012.

Parallèlement, votre Conseil a également décidé d'acquérir de gré à gré:

- la parcelle N° 2876, d'une surface de 1329 m², sise chemin Mestrezat 7A, pour le prix de 1 100 000 francs, en 2004;

Proposition: mesures pour la réalisation d'immeubles
dans le quartier des Fontaines-Saintes

- la parcelle N° 3147, d'une surface de 652 m², sise chemin D^f-Jean-Louis-Prévost 21, pour le prix de 1 390 000 francs, en 2011;
- la parcelle N° 3148, d'une surface de 656 m², sise chemin D^f-Jean-Louis-Prévost 21A, pour le prix de 1 290 000 francs, en 2011;
- la parcelle N° 2861, d'une surface de 1619 m², sise chemin D^f-Jean-Louis-Prévost 11, pour le prix de 2 910 000 francs, en 2011;
- la parcelle N° 2862, d'une surface de 1269 m², sise chemin D^f-Jean-Louis-Prévost 9, pour le prix de 1 410 000 francs, en 2011;
- la parcelle N° 2859, d'une surface de 1308 m², sise chemin D^f-Jean-Louis-Prévost 17, pour le prix de 2 420 000 francs, en 2018.

Le plan d'ensemble à l'échelle 1/2500^e, ci-annexé (annexe 1), montre l'implantation foncière de la Ville de Genève dans le quartier des Fontaines-Saintes.

Levée de la servitude de restriction de bâtir et relogement de l'ambassadeur de la Mission permanente de la République de Cuba

La réalisation des PLQ se trouve parfois confrontée à des obstacles de droits privés sous forme d'accords conclus entre des particuliers. C'est le cas de la servitude de restriction de bâtir qui limite les constructions à des villas. Les propriétaires s'accordent mutuellement ces engagements réciproques. On parle dans ce cas de servitudes croisées qui restreignent la possibilité de construire autre chose que des villas sur toutes les parcelles qui sont grevées.

Pour développer un nouveau projet comprenant du logement et des équipements publics dans un secteur concerné par de tels engagements privés, il est nécessaire de lever les servitudes existantes. Cela est possible de gré à gré pour autant que les propriétaires des parcelles concernées trouvent un accord et acceptent de renoncer à l'engagement pris. Si tel n'est pas le cas, il est possible de lever des servitudes en utilisant le mécanisme de l'expropriation.

Dans le secteur des Fontaines-Saintes, la réalisation du PLQ N° 29 418 et du futur PLQ N° 29 834 nécessitera la levée des servitudes croisées de restriction de bâtir qui grevent le périmètre. En effet, 32 parcelles du quartier sont concernées par la servitude N° RS 28897 qui limite la réalisation à des villas.

La Ville de Genève, propriétaire de parcelles acquises dans le cadre de sa politique d'acquisition foncière active dans ce secteur, est particulièrement concernée.

Depuis plusieurs années, le Canton de Genève et la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) ont œuvré pour trouver une solution permettant d'obtenir la levée de la servitude de la part de tous les propriétaires concernés.

SÉANCE DU 25 MARS 2024 (après-midi)
Proposition: mesures pour la réalisation d'immeubles
dans le quartier des Fontaines-Saintes

Le secteur du futur PLQ N° 29 834 comprend une villa appartenant à un Etat étranger. Il s'agit de la République de Cuba qui est propriétaire de la parcelle N° 2863 située au chemin D'-Jean-Louis-Prévost 7 de la commune de Genève-Petit-Saconnex, sur laquelle est érigée une maison d'habitation destinée à la résidence de son représentant diplomatique. Les développeurs (promoteurs immobiliers) implantés dans le secteur se sont mis d'accord pour lever la servitude, à l'exception d'un propriétaire privé qui ne souhaite pas développer et de la République de Cuba.

La parcelle propriété de la République de Cuba est au bénéfice et en charge de la servitude N° RS 28897 restreignant le droit de bâtir, comme d'autres parcelles situées tant dans le futur PLQ N° 29 834 que dans le périmètre du PLQ N° 29 418 adopté par le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève en date du 22 mars 2006. A ce jour, la République de Cuba ne souhaite pas lever la servitude.

Selon le droit en vigueur, la levée de cette servitude par voie d'expropriation ne peut être mise en œuvre, compte tenu du statut de Mission permanente de la République de Cuba auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse, le droit international ne permettant pas l'exercice du droit d'expropriation. Il a donc été nécessaire de prévoir un mécanisme qui tienne compte de cette particularité.

La République de Cuba s'est montrée disposée à une relocalisation du domicile de son ambassadeur qui occupe la villa aux Fontaines-Saintes, consentant à libérer la parcelle à condition d'être relogée à proximité de la Genève internationale, dans un bâtiment qui puisse remplir les mêmes fonctions d'habitation et de représentation, et pour autant qu'aucuns frais ne soient mis à sa charge. En effet, la République de Cuba, qui n'a pas pour vocation de développer son patrimoine immobilier, souhaite pouvoir être relogée dans des conditions analogues.

La République de Cuba, le Canton de Genève, la FPLC et la Ville de Genève ont donc œuvré pour trouver une solution acceptable et proposer un relogement à la République de Cuba.

Le montage suivant est en cours de finalisation, par le biais d'une convention qui prévoit le relogement de la résidence du représentant de la Mission permanente de la République de Cuba à Pregny-Chambésy.

Une solution a été identifiée sur la parcelle N° 2042 de la commune de Pregny-Chambésy, parcelle acquise par la FPLC au prix de 2 400 000 francs. Afin de reloger la résidence de l'ambassadeur avec les mêmes fonctions que celles de la villa du chemin D'-Jean-Louis-Prévost, il sera nécessaire de réaliser des travaux. Une fois l'ensemble des travaux réalisés, les parcelles seront échangées et la FPLC deviendra propriétaire de la parcelle N° 2863 située au chemin D'-Jean-Louis-Prévost 7 de la commune de Genève-Petit-Saconnex.

Proposition: mesures pour la réalisation d'immeubles
dans le quartier des Fontaines-Saintes

La valeur de la propriété de la République de Cuba admise par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) s'élève à 3 200 000 francs. Le relogement sur la commune de Pregny-Chambésy était estimé en 2021 à un montant total de 7 500 000 francs comprenant l'acquisition de la parcelle Pregny-Chambésy, les travaux du projet, la marge de sécurité, les frais d'assistant maître d'ouvrage (AMO) et les honoraires juridiques ainsi qu'une marge de sécurité se montant à 800 000 francs. Déduction faite de la valeur de la parcelle actuellement propriété de la République de Cuba, le surcoût lié au déménagement de la résidence est estimé à ce jour à un montant de 4 300 000 francs.

Les développeurs impactés par la servitude N° RS 28897 se sont mis d'accord pour prendre à leur charge une quote-part des coûts liés à ce déménagement et permettre ainsi la levée de la servitude.

Au vu de ce qui précède, en date du 22 juin 2021, la FPLC a proposé une convention sous seing privé entre les 12 développeurs concernés par la levée de la servitude N° RS 28897. Ces derniers ont signé la convention précisant la répartition du surcoût de 4 300 000 francs au prorata des surfaces des parcelles. A ce jour, seuls un propriétaire privé qui souhaite développer et la Ville de Genève doivent encore valider ladite convention. Pour valider cette convention, la Ville de Genève doit être en mesure de verser sa contribution.

La participation demandée par la FPLC à la Ville de Genève sera plafonnée à 1 156 200 francs correspondant à la part attribuée aux parcelles dont la Ville de Genève est propriétaire (sauf nouvelle acquisition dans ce secteur). Cette contribution au relogement de l'ambassadeur de la Mission permanente de la République de Cuba permettra de procéder à la radiation de la servitude, rendant ainsi possible le développement des PLQ N° 29 418 et N° 29 834.

En plus du relogement de l'ambassadeur de la Mission permanente de la République de Cuba, la Ville de Genève doit également consentir à la radiation de la servitude N° RS 28897 dont elle bénéficie et qui grève les parcelles N°s 2858, 2859, 2860, 2861, 2862, 2876, 3147, 3148, 5589 et 5590 de Genève-Petit-Saconnex dont elle est propriétaire. S'agissant de la portée croisée de cette servitude, la Ville de Genève a convenu avec les propriétaires concernés de procéder à leur radiation de manière réciproque.

Valorisation des parcelles propriété de la Ville de Genève dans le secteur des Fontaines-Saintes

Il est important de rappeler que sans la levée de la servitude croisée N° RS 28897 restreignant le droit de bâtir, aucun logement ne pourra voir le jour. Le futur PLQ N° 29 834 prévoit environ 500 logements, environ 1000 m² de surfaces d'équipements publics et environ 900 m² de surfaces d'activités. A ce

SÉANCE DU 25 MARS 2024 (après-midi)
Proposition: mesures pour la réalisation d'immeubles
dans le quartier des Fontaines-Saintes

jour, la majorité des biens-fonds est déjà en mains de développeurs et la Ville de Genève est elle-même propriétaire de huit parcelles.

Lorsque le PLQ sera adopté, la Ville de Genève pourra valoriser les parcelles dont elle est propriétaire. Elle pourra soit réaliser des logements en direct, soit octroyer des droits de superficie à des entités en mesure de développer des logements locatifs. Dans la mesure où la Ville de Genève octroiera des droits de superficie sur ses propres terrains pour la réalisation de logements, elle répercutera les coûts totaux du financement du relogement de l'ambassadeur de la Mission permanente de la République de Cuba au prorata des surfaces brutes de plancher destinées aux logements octroyées à chaque bénéficiaire de droit de superficie distinct et permanent (DDP). L'OCLPF a d'ores et déjà communiqué son approbation, par courrier du 22 février 2021, quant à l'intégration du surcoût définitif dans le prix de revient des plans financiers relatifs aux deux PLQ concernés.

Il est donc demandé à votre Conseil:

- D'une part de décider la levée de la servitude de restriction de bâtir N° RS 28897 en ce qui concerne ses parcelles: N°s 2858, 2859, 2860, 2861, 2862, 2876, 3147, 3148, 5589 et 5590 de Genève-Petit-Saconnex et d'assurer la réciprocité de cet engagement avec toutes les parcelles concernées par la servitude N° RS 28897.
- D'autre part, d'ouvrir un crédit pour une subvention d'investissement de 1 156 200 francs à la FPLC qui a mis en place le projet de relocalisation de la résidence de l'ambassadeur de la Mission permanente de la République de Cuba sur la parcelle N° 2042 de la commune de Pregny-Chambésy et qui, une fois devenue propriétaire de la parcelle N° 2863 de la commune de Genève-Petit-Saconnex, pourra procéder à la levée de la servitude N° RS 28897.

Transition écologique et cohésion sociale

La participation au financement lié à la relocalisation de la résidence de l'ambassadeur de la Mission permanente de la République de Cuba sur la parcelle N° 2042 de la commune de Pregny-Chambésy, permettant ainsi la levée de la servitude croisée N° RS 28897 à charge de diverses parcelles, s'inscrit dans le cadre des engagements de la Ville de Genève à promouvoir le développement de PLQ et la réalisation de logements sur son territoire.

Estimation des coûts

Le montage de l'opération de relogement de la résidence de l'ambassadeur de la Mission permanente de la République de Cuba se présente comme suit:

Prix d'acquisition de la parcelle N° 2042 de la commune de Pregny-Chambésy	2 400 000
Coûts estimés des travaux du projet	4 200 000
Marge de sécurité	800 000
Frais AMO et honoraires juridiques	100 000
Total du prix du projet de relogement	7 500 000
Dont à déduire: prix de la parcelle N° 2863 de Genève-Petit-Saconnex admis par l'OCLPF	3 200 000
Total du surcoût à répartir	4 300 000

La quote-part du surcoût plafonné à charge de la Ville de Genève se calcule selon les surfaces des terrains pour un prix au mètre carré de 122,287 francs/m²:

<i>Parcelles et surfaces propriété de la VGE</i>	<i>Participation en francs</i>
parcelle N° 3147 d'une surface de 653 m ²	79 854
parcelle N° 3148 d'une surface de 657 m ²	80 343
parcelle N° 2858 d'une surface de 1307 m ²	159 830
parcelle N° 2859 d'une surface de 1308 m ²	159 952
parcelle N° 2860 d'une surface de 1313 m ²	160 564
parcelle N° 2861 d'une surface de 1618 m ²	197 861
parcelle N° 2862 d'une surface de 1269 m ²	155 183
parcelle N° 2876 d'une surface de 1329 m ²	162 520
Total = huit parcelles pour 9454 m² à 122,287 francs/m²	Total 1 156 107 arrondi à 1 156 200

Le total de l'ensemble de cette opération sera définitivement arrêté en fonction des coûts effectifs de la réalisation du projet. La participation demandée à la Ville de Genève est plafonnée à hauteur maximum de 1 156 200 francs, correspondant à une participation financière versée à la FPLC destinée aux travaux et déménagement liés à la relocalisation de la résidence de l'ambassadeur de la Mission permanente de la République de Cuba sur la commune de Pregny-Chambésy. Toutefois, cette participation ne sera versée à la FPLC qu'au moment de la remise des clés et du décompte final.

SÉANCE DU 25 MARS 2024 (après-midi)
Proposition: mesures pour la réalisation d'immeubles
dans le quartier des Fontaines-Saintes

En cas de mise en droit de superficie des terrains propriété de la Ville de Genève, les montants mentionnés pour chaque parcelle seront imputés sur les projets des bénéficiaires des droits de superficie et intégrés dans le prix de revient des plans financiers et remboursés à la Ville de Genève au plus tard à la mise en exploitation de ces projets. Les montants demandés aux constructeurs correspondront au montant de l'indemnité et des intérêts induits, répartis en fonction des surfaces brutes de plancher destinées aux logements, sans préjudice sur le calcul du montant de la rente de superficie.

A ce jour, les montants correspondant aux parcelles sont présentés dans le tableau ci-dessus. Pour la réalisation des immeubles, un remaniement parcellaire sera nécessaire pour correspondre au nouvel agencement prévu par le PLQ. Dans ce contexte, le même principe sera retenu mais il n'est pas possible à ce jour de préciser les montants pour chaque opération. Ainsi, une recette équivalente au montant de l'indemnité et des intérêts sera comptabilisée sur le crédit; en cas d'octroi de DDP pour toutes les parcelles concernées, le crédit sera alors bouclé avec une somme nulle. Dès lors, le montant remboursé correspondra au montant avancé par la Ville de Genève mais selon une autre répartition que celle du tableau ci-dessus.

A. Estimation des coûts

Quote-part relogement République de Cuba	1 156 200
Coût total de l'opération (TTC)	1 156 200
Intérêts intercalaires estimés pour 7 ans	150 000
Total du crédit demandé (TTC)	1 306 200

Délai de réalisation

Dans le cadre des discussions avec la FPLC, la Ville de Genève s'est engagée à verser à la FPLC sa quote-part dans les 30 jours suivant l'entrée en force du futur PLQ N° 29 834, et ce, sur présentation de la facture finale et pour autant que le projet de relogement ait été entièrement réalisé.

La date n'est pas connue à ce jour car elle dépend de l'avancement des projets (adoption du PLQ et réalisation du projet de relogement de l'ambassadeur de la Mission permanente de la République de Cuba).

Le montant sur lequel s'exprime votre Conseil est un montant maximal. Tout dépassement sera pris en charge par la FPLC. A la fin de l'exercice, la FPLC s'engage à donner le décompte précis de l'opération et remboursera, en cas d'excédent, et au prorata des frais engagés, les signataires de la convention.

Référence au 19^e plan financier d'investissement (PFI) 2024-2035 (page 57)

Ce projet sera pris sur la ligne PFI N° 130.001.20 page 57 qui figure au PFI en qualité de projets actifs pour un montant total de 32 millions de francs ou 8 millions de francs par an.

Cette opération s'apparente toutefois à une avance du patrimoine financier.

Budget de fonctionnement

Il n'y a pas d'impact qui puisse être précisé à ce jour car les modalités de remboursement ne sont pas encore assez définies.

Charges financières annuelles

Les intérêts seront facturés annuellement au crédit d'investissement et refacturés dans leur totalité au plus tard à la mise en exploitation des opérations. Avec un taux d'intérêt de 1,75%, ces intérêts annuels sont évalués à 20 200 francs pour la première année.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire est la direction du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), Unité opérations foncières (UOF). Cette situation particulière est liée au fait que la Ville de Genève assurera le portage d'un montant qui sera répercuté sur les bénéficiaires des DDP.

SÉANCE DU 25 MARS 2024 (après-midi)
Proposition: mesures pour la réalisation d'immeubles
dans le quartier des Fontaines-Saintes

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

Objet: Participation financière versée à la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), destinée aux travaux et déménagement liés à la relocalisation de la résidence de l'ambassadeur de la Mission permanente de la République de Cuba

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Quote-part maximum	1 156 200	89%
Frais financiers	150 000	11%
Coût total du projet TTC	1 306 200	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2024*	1 156 200	0	1 156 200
Intérêts années intermédiaires	150 000		150 000
Année de la mise en exploitation DDP		1 306 200	-1 306 200
Totaux	1 306 200	1 306 200	0

La situation présentée suppose que l'entier des parcelles feront l'objet de DDP.

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT
(nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: UOF

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	0	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement **0**

SÉANCE DU 25 MARS 2024 (après-midi)
Proposition: mesures pour la réalisation d'immeubles
dans le quartier des Fontaines-Saintes

7721

*Le vote du crédit sera demandé en 2024 mais le versement effectif interviendra ultérieurement à une date qui n'est pas encore identifiée, étant donné que le versement est conditionné à l'entrée en force du futur PLQ N° 29 834 et à la réalisation du projet de relogement de l'ambassadeur de la Mission permanente de la République de Cuba.

La date n'est pas connue à ce jour car elle dépend de l'avancement des projets (adoption du PLQ et réalisation du projet de relogement de l'ambassadeur de la Mission permanente de la République de Cuba).

Le montant sur lequel s'exprime votre Conseil est un montant maximal. Tout dépassement sera pris en charge par la FPLC. A la fin de l'exercice, la FPLC s'engage à donner le décompte précis de l'opération et remboursera, en cas d'excédent, et au prorata des frais engagés, les signataires de la convention.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif;

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la nécessité de lever la servitude croisée N° RS 28897 à charge et/ou au bénéfice de diverses parcelles sur les PLQ N° 29 418, N° 29 793 et le futur PLQ N° 29 834 pour en permettre la mise en œuvre;

vu la proposition de convention pour une participation au financement versée à la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) destinée aux travaux et déménagement liés à la relocalisation de la résidence de l'ambassadeur de la Mission permanente de la République de Cuba sur la parcelle N° 2042 de la commune de Pregny-Chambésy;

SÉANCE DU 25 MARS 2024 (après-midi)
Proposition: mesures pour la réalisation d'immeubles
dans le quartier des Fontaines-Saintes

vu le but d'utilité publique poursuivi par ce relogement et cette levée de servitude,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise la Ville de Genève à procéder à la levée de la servitude croisée N° RS 28897 à charge et/ou au bénéfice des parcelles N°s 2863, 2864, 2865, 2866, 2867, 2868, 2869, 2870, 2871, 2872, 2873, 2874, 2875, 2877, 2878, 2879, 3906, 5550, 5551, 5552, 5553 et 5634 ainsi que celles propriété de la Ville de Genève, parcelles N°s 2858, 2859, 2860, 2861, 2862, 2876, 3147, 3148, 5589 et 5590 de Genève-Petit-Saconnex, situées dans les PLQ N° 29 418, N° 29 793 et le futur PLQ N° 29 834.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 306 200 francs correspondant à la part de financement du surcoût pour les parcelles N°s 2858, 2859, 2860, 2861, 2862, 2876, 3147 et 3148 de Genève-Petit-Saconnex permettant le financement de la relocalisation de la résidence de l'ambassadeur de la Mission permanente de la République de Cuba sur la parcelle N° 2042 de la commune de Pregny-Chambésy.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 306 200 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article 2 sera activée dans le patrimoine financier de la Ville de Genève en tant qu'avance PF. Le crédit fera l'objet de recettes provenant des futurs bénéficiaires des surfaces brutes de plancher destinées aux logements qui prendront à leur charge l'entier du montant activé au prorata de ces surfaces.

Art. 5. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et/ou au profit de parcelles situées dans le périmètre de la réalisation du PLQ N° 29 418 et du futur PLQ N° 29 834 en vue du développement du secteur des Fontaines-Saintes.

Art. 6. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

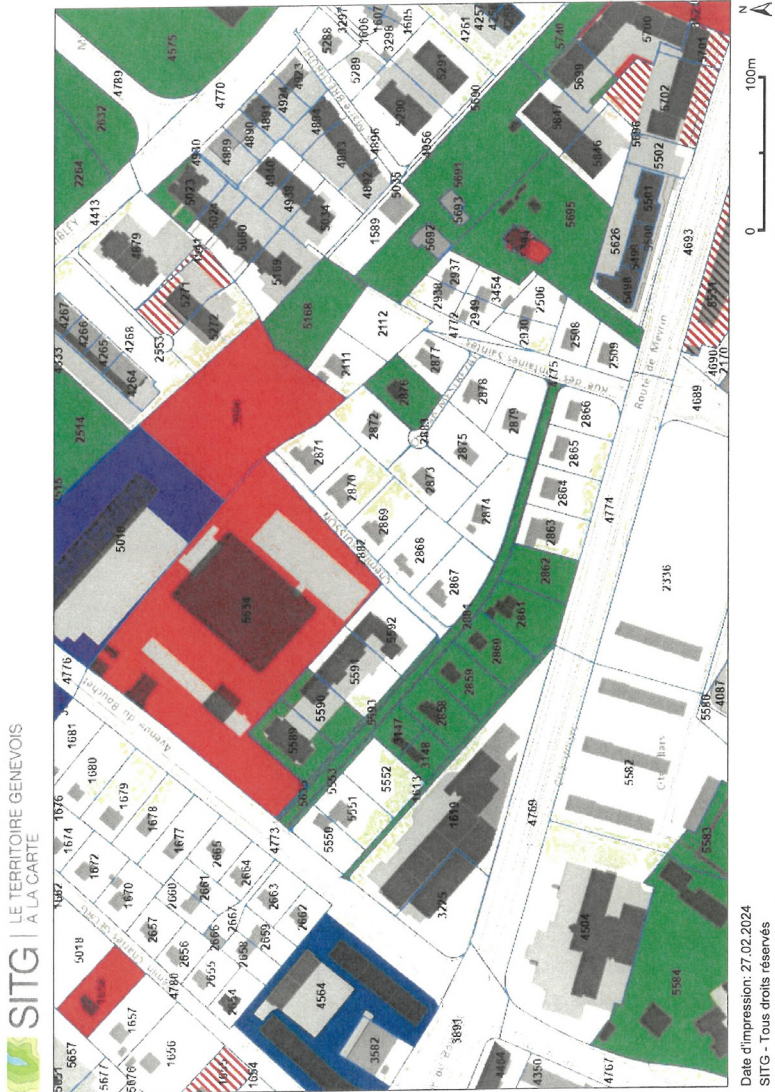
Annexes:

- 1 plan d'ensemble – échelle 1:2500
- 2 servitude N° RS 28897
- 3 projet du futur PLQ N° 29 834
- 4 plan des 3 PLQ

SÉANCE DU 25 MARS 2024 (après-midi)
Proposition: mesures pour la réalisation d'immeubles
dans le quartier des Fontaines-Saintes

7723

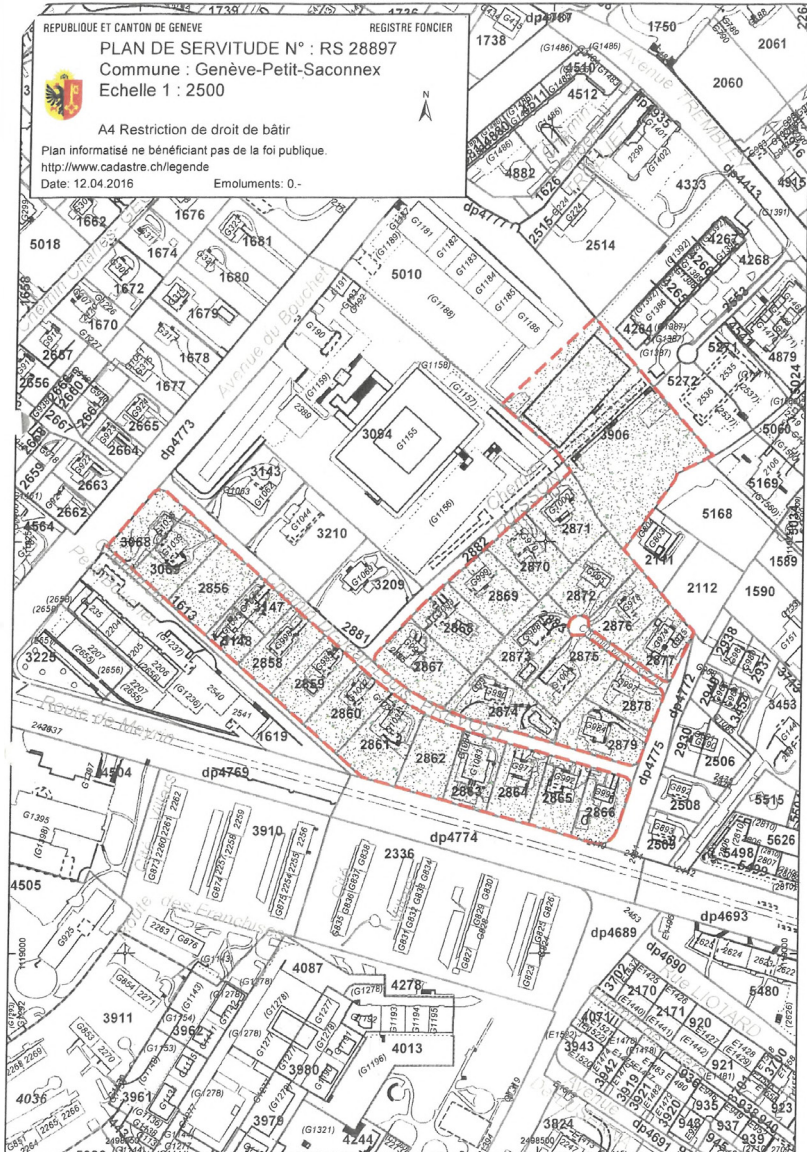
Annexe 1



SÉANCE DU 25 MARS 2024 (après-midi)

Proposition: mesures pour la réalisation d'immeubles dans le quartier des Fontaines-Saintes

Annexe 2



SÉANCE DU 25 MARS 2024 (après-midi)
 Proposition: mesures pour la réalisation d'immeubles
 dans le quartier des Fontaines-Saintes

7725

Annexe 3



SÉANCE DU 25 MARS 2024 (après-midi)
Proposition: mesures pour la réalisation d'immeubles
dans le quartier des Fontaines-Saintes



Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté par 62 oui contre 1 non (1 abstention).

8. Projet de délibération du 6 mars 2024 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Maxime Provini, Christian Zaugg, Vincent Schaller, Daniel Sormanni, Yves Herren, Ruzanna Tarverdyan, Rémy Burri, Michèle Roulet, Kevin Schmid et John Rossi: «La Ville de Genève doit montrer l'exemple en matière de panneaux photovoltaïques» (PRD-351)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

La Ville de Genève est propriétaire d'immeubles et doit pouvoir montrer l'exemple en mettant des panneaux solaires partout où cela est possible. Elle doit pour ce faire utiliser le site toitsolaire.ch, qui répertorie tous les toits avec les rendements possibles.

Considérant:

- les travaux actuels sur le site de la zone industrielle des Charmilles (ZIC), à l'avenue de Châtelaine, de réfection de toiture du couvert central, et l'échafaudage déjà présent;
- la demande d'artisans de poser des panneaux solaires couvrant leurs besoins;
- le manque de production électrique propre sur le canton;
- le prix actuel extrêmement bas des panneaux photovoltaïques,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – De débloquer la somme de 100 000 francs afin de mettre des crochets à panneaux photovoltaïques sur le toit en réfection du couvert central de la zone industrielle des Charmilles (ZIC).

Art. 2. – D'entrer en discussion avec les locataires de la ZIC.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève.

¹ *Mémorial* 181^e année: Annoncé, N°47, p. 7667.

SÉANCE DU 25 MARS 2024 (après-midi)
Projet de délibération: modification du règlement
du Conseil municipal concernant le «Cé qu'è laïno»

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités.

—***—

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (66 oui).

**9. Projet de délibération du 6 mars 2024 de M. Pascal Holenweg:
«Cé qu'è laïno: la Ville applique la Constitution» (PRD-352)¹.**

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Un cantique religieux (protestant) en arpitan savoyard du début du XVII^e siècle a donc été inscrit dans sa constitution, par le peuple souverain de la parvulissime République, comme son hymne officiel. Quoi que nous pensions de cette décision, elle s'impose: la démocratie, en effet, ne consiste pas en ce que le peuple ait toujours raison, mais en ce que le peuple ait le pouvoir – y compris celui naguère ou ailleurs réservé aux potentats et dictateurs – de faire des conneries. Celle-là ayant été faite, elle s'impose au Canton comme aux communes, et donc à la Ville de Genève.

Considérant:

- la décision du 3 mars 2024 du peuple genevois de faire constitutionnellement du «Cé qu'è laïno» son hymne officiel;
- le fait que cette décision ne porte pas sur le choix des paroles de cet hymne, ce qui laisse ouvert le choix de leur texte;
- l'importance que ce texte soit compris par celles et ceux qui le chantent,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

¹ *Mémorial* 181^e année: Annoncé, N°47, p. 7667.

Projet de délibération: modification du règlement
du Conseil municipal concernant le «Cé qu'è laïno»

sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. – Nouvelle rédaction de l'art. 17, al. 2, du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (LC 21 111).

Art. 17 Police de la séance

- ² a) Chaque session est ouverte, à l'appel du président ou de la présidente, par le chant du «Cé qu'è laïno» entonné debout par les membres du Conseil municipal.
- b) Un concours public est ouvert par le département de la culture et de la transition numérique et patriotique pour la rédaction des paroles, en français, de l'hymne à entonner. Le bureau du Conseil municipal est le jury de ce concours.

—***—

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission du règlement est refusé par 51 non contre 15 oui.

Préconsultation

Le président. Le renvoi direct de cet objet en commission ayant été refusé, j'ouvre la préconsultation et donne la parole à l'auteur du projet de délibération PRD-352, M. Pascal Holenweg, pour qu'il le défende pendant cinq minutes au maximum. Monsieur Holenweg, vous voulez prendre la parole?

M. Pascal Holenweg (S). Oui. Vous pensez bien, Monsieur le président, que je n'allais pas me priver du plaisir de prendre la parole! Mais je vais faire un effort: je vais parler français et pas arpitan. Il faut respecter la volonté populaire, si absurde que soit sa décision. Et donc, le Conseil municipal, élément fondamental du patriotisme genevois et du respect de la démocratie, se doit d'appliquer la disposition absurde votée par le peuple, qui consiste à inscrire un chant en dialecte savoyard du XVII^e siècle dans la Constitution genevoise du XXI^e siècle. Par

7730

SÉANCE DU 25 MARS 2024 (après-midi)

Proposition: modération de la circulation et sécurisation
des déplacements dans la zone 30 km/h des Eaux-Vives

conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération indispensable, qui tombe sous le sens et qui est frappé au coin du bon sens!

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est refusée par 55 non contre 8 oui (2 abstentions).

Le président. Le projet de délibération PRD-352 est donc refusé.

10. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 août 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 400 800 francs destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 du quartier des Eaux-Vives (PR-1586 A)¹.

Troisième débat

Le président. Je cède ma place à la première vice-présidente, car le bureau a accepté que je prenne la parole sur cet objet.

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M^{me} Livia Zbinden, première vice-présidente.)

La présidente. Nous entamons ce troisième débat sur la base de l'objet tel qu'il a été adopté au terme du deuxième débat. Pour rappel, la délibération de la proposition PR-1586 a été acceptée par le plénum en deuxième débat. J'ouvre donc le troisième débat et donne la parole aux membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif qui la demandent.

¹ *Mémorial* 181^e année: Rapport, N° 38, p. 6114.

Proposition: modération de la circulation et sécurisation
des déplacements dans la zone 30 km/h des Eaux-Vives

M. Maxime Provini (PLR). A la suite du deuxième débat, l'ensemble du Conseil municipal a reçu par e-mail, en date du 7 février, un courrier du président de l'association Ô Vivre Ensemble. Je trouve qu'il est important d'en donner lecture, car il fait clairement référence à ce débat. Je cite:

«Suite au premier débat en séance plénière consacré hier à la proposition PR-1586, permettez-moi, en tant que président de l'association des commerçants et habitants des Eaux-Vives Ô Vivre Ensemble, d'apporter ces précisions d'importance.

» Contrairement à ce qui a été évoqué plusieurs fois – parfois avec humour, mais aussi avec un certain mépris – Ô Vivre Ensemble n'est en aucun cas dirigé, inspiré et encore moins manipulé par un avocat du Parti libéral-radical bien connu, mais bien par votre serviteur, son comité et ses presque 200 membres, dont plus de 100 commerçants du quartier des Eaux-Vives. Les conseillères et conseillers municipaux membres de la commission des pétitions présents lors de notre audition, le 30 janvier 2023, à propos de la pétition P-473, peuvent témoigner de notre indépendance d'esprit, de notre liberté et de notre détermination. Ô Vivre Ensemble n'a fait que mandater l'étude d'avocat en tant que représentant légal, afin d'appuyer plus efficacement certaines démarches.

» J'en profite pour vous confirmer que, contrairement à ce qui a été protocolé dans le rapport PR-1586 A, nous n'avons absolument pas été approchés lors de l'élaboration de ce projet concernant la modération du trafic en zone 30 km/h, alors que nous y sommes évidemment intéressés au plus haut point et que nous avons des propositions constructives à faire.

» Ce projet en soi entérine clairement le non-piétonnisation de la rue de Montchoisy, ce dont nous nous réjouissons, mais il comporte des entraves qui peuvent être limitées ou corrigées pour le croisement des véhicules – notamment de livraison – afin d'éviter des blocages ou des accrochages.

» Par ailleurs, nous pouvons attester – et nous nous en réjouissons aussi – que le 30 km/h et même le 20 km/h par endroits sont déjà respectés par l'immense majorité des usagers, et que la rue est déjà passablement apaisée.»

En vous remerciant d'avoir pris la peine d'écouter la lettre de ce monsieur, chers collègues, je vous prie de recevoir ses sincères salutations. Il s'agit de M. Nicolas Burgy, président de l'association Ô Vivre Ensemble.

M^{me} Maryelle Budry (EaG). Ensemble à gauche a été touchée par la lettre du 17 février de l'association Vivre aux Eaux-Vives (VAEV), qui spécifie bien que ses membres ne s'opposent pas aux commerçants. Au contraire, ils œuvrent au quotidien pour créer du lien entre habitants et défendre justement les commerces de proximité. Dans ce débat passionné, ces habitants font preuve de sagesse.

Proposition: modération de la circulation et sécurisation
des déplacements dans la zone 30 km/h des Eaux-Vives

Ils citent entre autres une étude menée à Bulle par la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud, qui recommande de réduire l'impact négatif du trafic et de la présence des voitures pour valoriser le cadre urbain, donc pour augmenter l'attractivité du centre-ville. Les Bullois ont la chance de bénéficier d'une étude objective. Je rappelle que nous avons adopté le projet de délibération PRD-316, intitulé «Objectiver les modes de transport utilisés par les clients et clientes des commerces situés en ville de Genève». Cette étude devient urgente!

Nous sommes de plus en plus confrontés à des chiffres et des affirmations opposées et subjectives concernant l'attractivité des quartiers. Par conséquent, comme l'association Vivre aux Eaux-Vives et, derrière elle, une bonne partie de la population du quartier, Ensemble à gauche soutient toutes les mesures visant à pacifier ce quartier, à sécuriser les déplacements non carbonés et à augmenter la canopée intra-muros. Nous voterons donc la délibération de la proposition PR-1586.

M. Christian Steiner, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (MCG). Quant à moi, j'aimerais m'exprimer en tant que président de la commission de l'aménagement et de l'environnement qui a étudié la proposition PR-1586. Je rebondis sur les propos de mon préopinant du Parti libéral-radical pour noter que, au vu de ce qu'il vient de dire et de la pétition P-508 en cours de traitement, la proposition PR-1586 a été traitée de manière lacunaire, des commissaires ayant malheureusement refusé l'audition de l'ensemble des associations.

La situation est donc maintenant la suivante: n'ayant pas communiqué avec l'association Ô Vivre Ensemble ni avec l'association qui propose une végétalisation, nous nous retrouvons face à une pétition – et même deux, la pétition P-508 et son pendant cantonal la P 2200. Pour rappel, l'autre association, Vivre aux Eaux-Vives, a aussi déposé deux pétitions: la P-478 auprès du Conseil municipal, acceptée sans surprise, et son pendant cantonal la P 2156, qui a été refusée. Il fait donc peu de doute, vu les positions actuelles, que la pétition P-508 sera classée au niveau municipal mais que son pendant cantonal sera accepté.

On se trouve donc dans une situation où on peut encore faire quelque chose – enfin! – après vingt ans d'inactivité et d'opposition. Comme cela a déjà été dit, je rappelle l'existence d'un moratoire sur l'aménagement des Eaux-Vives, il y a un peu plus de vingt ans. A présent, contrairement à ce qui a été affirmé dans le passé, notamment en commission, on se retrouve avec une association comptant une centaine d'entreprises qui est prête à entrer en matière sur les projets de la Ville, moyennant quelques aménagements. Je pense que c'est une occasion unique à saisir, afin de faire quelque chose pour ce quartier.

Proposition: modération de la circulation et sécurisation
des déplacements dans la zone 30 km/h des Eaux-Vives

C'est pourquoi je vous propose, Mesdames et Messieurs, de trouver un accord avec les entreprises des Eaux-Vives en traitant ces quelques points. Dans ce but, je vous demanderai de renvoyer la proposition PR-1586 en commission pour y travailler. Merci!

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Voulez-vous que nous mettions aux voix votre demande de renvoi en commission à la fin du débat, ou immédiatement?

M. Christian Steiner. On peut le voter immédiatement.

La présidente. Très bien. Pouvez-vous nous préciser la commission à laquelle vous souhaitez renvoyer cet objet?

M. Christian Steiner. Madame la présidente, je propose un renvoi à la commission d'où revient cet objet, c'est-à-dire la commission de l'aménagement et de l'environnement.

La présidente. Très bien, merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous passons au vote de ce nouveau renvoi en commission.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 42 non contre 27 oui.

La présidente. Nous reprenons donc le troisième débat.

M. Pierre de Boccard (PLR). Je suis descendu de mon perchoir, si je puis dire, parce qu'il y a un gros problème par rapport à ces aménagements aux Eaux-Vives. On fait du bricolage, à droite, à gauche, tout le temps. C'est du saucissonnage! On veut faire plaisir aux uns, faire plaisir aux autres... ça ne peut pas continuer comme ça!

Si vous voulez que les habitants aient confiance en nous, Mesdames et Messieurs, il faut qu'ils puissent se projeter dans l'avenir avec des projets concrets, des projets d'ensemble pour ce quartier. Il n'y a qu'à voir la nouvelle patinoire:

Proposition: modération de la circulation et sécurisation
des déplacements dans la zone 30 km/h des Eaux-Vives

quand les gens ont pu voir les visuels, c'était du concret et ils se sont dit: «Ah, quand même, c'est quelque chose!» Ils arrivaient à se projeter.

Mais là, qu'est-ce qu'on fait? Du provisoire! Un été, on piétonnise un tout petit peu la rue de Montchoisy... ça a radicalisé une association, puis une autre, avec qui on aurait pu discuter. Elles se sont totalement radicalisées, et maintenant on ne peut plus discuter de ça avec elles. Comme vous l'avez dit, Madame Perler, on va donc abandonner le réaménagement de la rue de Montchoisy. Alors, qu'est-ce qu'on fait? On n'abandonne pas totalement le projet: on se déporte sur la rue Sillem et la rue de l'Avenir, parce que c'est vrai que quelques membres d'une des associations habitent là-bas, donc on va leur faire un peu plaisir en dégrappant et en plantant des arbres dans ces rues... Non! Je pense qu'on peut réaménager l'ensemble des Eaux-Vives avec la rue de Montchoisy.

Mais qu'est-ce qui se passe? Les habitants des Eaux-Vives – en tout cas à la rue du 31-Décembre et à la rue de Montchoisy – subissent des travaux pendant une année. Bon. Les Services industriels de Genève (SIG) ouvrent, ça fait du bruit, on casse tout... Et qu'est-ce qu'on fait? On remet les trottoirs comme ils étaient, on ne pose même pas de revêtement phonoabsorbant dessus et la rue redevient comme avant! Il faudrait au contraire aller vers les habitants et leur dire: «On a des projets, on peut aller de l'avant», mais on ne le fait pas.

Je rappelle le cas de la rue du Lac. Je ne sais pas si vous visualisez, Mesdames et Messieurs: c'est marqué «zone piétonne». Or il y a d'un côté et de l'autre des passages piétons où les gens marchent, alors même que c'est une zone piétonne! Non mais, c'est à devenir fou! Alors on fait un petit projet à la rue de l'Avenir... Mais pourquoi ne s'est-on pas occupés aussi de cette zone piétonne à la rue du Lac?

Je reviens de Madrid. Comment ça se passe, là-bas? Il y a des zones de rencontre sans trottoir, avec juste une différenciation entre la partie où les piétons peuvent marcher et le bitume, qui est d'une couleur différente. Les voitures ne sont pas prioritaires, mais elles peuvent venir. Les Madrilènes plantent des arbres partout et ils n'ont pas le même problème qu'ici. Pourquoi est-ce toujours difficile, chez nous? On peut faire quelque chose!

Ce projet aux Eaux-Vives, c'est du bricolage à droite et à gauche. On met un trottoir traversant au début de l'avenue William-Favre et de la rue de Montchoisy, mais pourquoi? Pour que les voitures ralentissent et accélèrent directement après? On élargit devant l'école de Montchoisy... Je vous le dis, Mesdames et Messieurs, c'est encore du bricolage! On ne fait pas de projet d'ensemble et on n'y arrive pas!

Qu'est-ce qu'on a fait de bien? A la place du Pré-l'Evêque, on a dégrappé, on a déminéralisé, on a planté des arbres. Ça, c'est magnifique! C'est ce que le

Proposition: modération de la circulation et sécurisation
des déplacements dans la zone 30 km/h des Eaux-Vives

Conseil administratif doit faire! Un projet, quelque chose où on voie ce qui va être fait! Or ce projet-là, je ne l'avais même pas vu – et les habitants non plus! Tout à coup, on a remarqué quelque chose de nouveau dans le quartier... Je suis conseiller municipal et je ne savais même pas que ce serait fait! Je ne comprends pas. Les habitants ont le droit de rêver, de pouvoir se projeter dans l'avenir. Cela permet aux gens de faire des commentaires. Par exemple, les habitants ou les commerçants vous disent: «ça, ça ne va pas...» et on prévoit en amont de corriger quelque chose. Mais là, on ne le fait pas. C'est du saucissonnage, du bricolage!

Je n'ai pas envie qu'on revienne à l'époque de M. Pagani, qui disait: «Vous savez, si on va trop loin, les gens ne voteront pas ça...» Non! Je pense que les Genevois sont assez grands pour se décider, faire quelques commentaires et dire oui ou non à un projet. Mais ici, on veut faire plaisir à certains ou à d'autres en leur disant: «On ne touche pas Montchoisy, parce que les commerçants gueulent...» Non! Ils gueulent parce qu'ils ne voient pas ce qui leur sera proposé.

Le Parti libéral-radical votera donc non à la proposition PR-1586, même si elle va peut-être dans le bon sens, parce qu'on ne peut pas continuer comme ça, avec du bricolage à droite et à gauche. Je vous prie de voter non à ce projet, Mesdames et Messieurs, car les habitants des Eaux-Vives méritent beaucoup plus. Merci! (*Quelques applaudissements.*)

M^{me} Anne Carron (LC). L'apaisement de nos quartiers est une préoccupation pour le Centre, en vue de la qualité de vie des habitants. Le trafic de transit motorisé n'a pas sa place en dehors des axes qui lui sont dévolus. Il convient dès lors, pour nous, de l'éviter dans les quartiers et de concentrer les efforts sur l'amélioration des déplacements des piétons et des vélos, sur l'accessibilité aux commerces pour les livraisons et les personnes à mobilité réduite, ainsi que sur l'accessibilité à leur domicile pour les habitants – soit pour accéder en voiture à leur parking s'ils en ont un, soit pour accéder à leur immeuble pour un dépose-minute. Les mesures de végétalisation participent également à la qualité de vie. Dans un quartier aussi dense que les Eaux-Vives, elles sont particulièrement bienvenues.

Nous nous réjouissons donc que les objectifs d'apaisement visés lors de la mise en place de la zone 30 km/h aux Eaux-Vives aient été atteints. La réduction de la vitesse – cette dernière alimentant les nuisances pour les riverains – est constatée. La déambulation des piétons et des vélos est plus aisée, le volume de trafic automobile est en baisse et les accidents qui sont malheureusement survenus étaient de moindre gravité.

Aussi, nous accepterons bien volontiers le crédit demandé dans la proposition PR-1586 pour améliorer cette zone 30 km/h par des mesures de modération

Proposition: modération de la circulation et sécurisation
des déplacements dans la zone 30 km/h des Eaux-Vives

et de sécurisation des déplacements. Pour nous, il va de soi que la durée des travaux – véritable poison pour les commerçants et artisans – devra être la plus courte possible, nous insistons donc sur la recommandation acceptée en commission.

M. Olivier Gurtner (S). J'interviendrai très rapidement. Les Eaux-Vives restent un quartier extrêmement minéral et très affecté par la chaleur urbaine, notamment dans les périodes de canicule. En gros, de Rive à l'avenue William-Favre, il n'y a quasiment pas de verdure. D'ailleurs, d'après le plan stratégique de végétalisation de la Ville de Genève, ce segment-là compte moins de 15% de verdure. C'est un des taux les plus bas de toute la ville de Genève.

En ce qui concerne la limitation à 30 km/h, eh bien oui, à un moment donné il faut ouvrir les yeux et arrêter de dire des mensonges à la population. Le 30 km/h réduit par deux les risques de décès en cas d'accident. Ce n'est pas la gauche qui le dit, ce ne sont pas les Verts, ce n'est personne d'autre que le Bureau de prévention des accidents (BPA). C'est donc une réalité qu'il faut accepter, à un moment donné. Nous devons essayer d'agir pour protéger les habitantes et les habitants, ce qui est un de nos premiers devoirs.

Par ailleurs, il est évidemment important de créer des places pour les vélos et de bien penser aussi aux vélos-cargos – c'est une invitation que j'adresse au Conseil administratif. Comme l'a souligné la représentante du Centre juste avant, c'est aussi une mesure qui permet de réduire le bruit urbain dont souffrent beaucoup de personnes dans des quartiers comme les Eaux-Vives. Alors, non aux mesures dilatoires ou de mauvaise foi, qui rappellent d'ailleurs un certain procès où des personnes bien dotées concourent avec force avocats et règles de procédure pour essayer de retarder les choses!

Comme la majorité du plénum tout à l'heure, nous ne renverrons pas la proposition PR-1586 en commission. Cet objet sera voté ce soir. Donc non à ce renvoi et oui à cette proposition pour les habitantes et les habitants de la ville de Genève – en particulier des Eaux-Vives! (*Quelques applaudissements.*)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous saluons à la tribune du public la présence de M. Pierre Conne, député du Parti libéral-radical. Merci d'être avec nous ce soir! (*Applaudissements.*)

Monsieur de Boccard, vous avez envie de dire quelque chose? (*Réponse hors micro de M. Pierre de Boccard.*) On va manger! On va bientôt manger... (*Rires.*) Il reste cinq minutes, on a peut-être encore le temps pour quelques prises de parole – une au moins. Monsieur Sormanni, vous avez la parole.

Proposition: modération de la circulation et sécurisation
des déplacements dans la zone 30 km/h des Eaux-Vives

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente de séance. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une fois de plus, on voit que vous n'avez pas envie de discuter! Vous n'avez pas envie de trouver des solutions possibles, comme l'a rappelé tout à l'heure M. de Boccard. Et je pense, une fois de plus, que c'est dommage!

On parle ici de pacification dans les quartiers. Eh bien, ce n'est pas du tout ce que vous faites! C'est la guerre que vous mettez dans tous les quartiers, partout où vous passez et où des propositions d'aménagement sont faites! C'est encore pire que du temps de M. Rémy Pagani! J'ai de la peine à suivre cette démarche. Au lieu d'essayer de fédérer les gens et de trouver des solutions raisonnables dans les quartiers, on passe en force avec des projets pas concertés, pas discutés – et les commerçants ne sont pas consultés, la plupart du temps. Et puis après, on recommence!

On le voit bien à la place du Petit-Saconnex, qui a été aménagée par M. Pagani. Elle est toute récente, elle est encore fraîche, la peinture vient à peine de sécher! Et vous voulez déjà tout casser... Cela avait déjà causé quelques problèmes, à l'époque, et provoqué l'ire des commerçants autour de cette place. Mais non, on recommence ailleurs, à nouveau sans véritable concertation. Eh bien, ce n'est pas la bonne méthode! Idem pour la rue de Carouge et d'autres projets qui vont certainement nous être soumis, malheureusement. Je ne comprends pas cette manière d'agir. Je sais que vous n'en avez rien à fiche de ce qu'on dit, hélas... Mais vous ne pacifiez pas les quartiers, vous provoquez une guerre supplémentaire alors que c'est déjà compliqué, compte tenu de l'exiguïté de la ville de Genève.

Mesdames et Messieurs, il y a des routes et elles doivent quand même exister, d'une certaine manière. Vous devez conserver l'accès aux bâtiments et aux commerces pour un certain nombre de véhicules – ne serait-ce que pour les habitants, ceux qui sont en difficulté et tous ceux qui ne peuvent pas aller à vélo ou utiliser les transports publics. En général, le bus ne s'arrête pas devant la porte palière des habitants! Tous ceux-là, vous ne vous en occupez plus, or c'est quand même une grande majorité de la population! Je pense que vous faites fausse route, en travaillant comme ça.

Madame la présidente de séance, je redemande le renvoi de la proposition PR-1586 en commission, de façon à trouver en concertation avec les différentes associations des projets concertés, applicables et ensuite appliqués. Il ne suffit pas de dire: «On ferme les rues, et puis tout va bien dans le meilleur des mondes!» Non! Tout ne va pas bien dans le meilleur des mondes, vu la manière dont on procède et dont l'Alternative procède au cours de cette législature – et c'est encore pire que durant les législatures précédentes! Du jamais-vu dans les annales de cette pauvre Ville de Genève, bien maltraitée! Mesdames et Messieurs, je vous redemande de voter le renvoi de cette proposition en commission, comme nous le permet le règlement du Conseil municipal. Merci!

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Pierre de Boccard a dit: «On a faim», mais je pense qu’il parlait au nom de beaucoup de conseillers municipaux et de conseillères municipales. On va maintenant lever la séance et on reprendra la suite du troisième débat après la pause. Bon appétit!

11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	7676
2. Communications du Conseil administratif	7676
3. Communications du bureau du Conseil municipal	7676
4. Questions orales	7677
5. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5,4 millions de francs supplémentaires destinée à la construction de Concorde Espace Culture (Centre culturel de Châtelaine) (D-30.123)	7697
6. Proposition du Conseil administratif du 29 février 2024 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 712 100 francs destiné à la construction d'équipements sportifs de proximité accessibles librement, en tout temps et à destination de toutes et tous (PR-1610)	7699
7. Proposition du Conseil administratif du 7 mars 2024 en vue de:	
– la levée de la servitude croisée N° RS 28897 à charge et/ou au bénéfice des parcelles N°s 2863, 2864, 2865, 2866, 2867, 2868, 2869, 2870, 2871, 2872, 2873, 2874, 2875, 2877, 2878, 2879, 3906, 5550, 5551, 5552, 5553 et 5634 ainsi que celles propriété de la Ville de Genève, parcelles Nos 2858, 2859, 2860, 2861, 2862, 2876, 3147, 3148, 5589 et 5590 de Genève-Petit-Saconnex, situées dans les PLQ N° 29 418, N° 29 793 et le futur PLQ N° 29 834;	
– l'ouverture d'un crédit de 1 306 200 francs pour une participation financière versée à la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) et destinée aux travaux et déménagement liés à la relocalisation de la résidence de l'ambassadeur de la Mission permanente de la République de Cuba sur la parcelle N° 2042 de la commune de Pregny-Chambésy (PR-1611)	7711

8. Projet de délibération du 6 mars 2024 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Maxime Provini, Christian Zaugg, Vincent Schaller, Daniel Sormanni, Yves Herren, Ruzanna Tarverdyan, Rémy Burri, Michèle Rouillet, Kevin Schmid et John Rossi: «La Ville de Genève doit montrer l'exemple en matière de panneaux photovoltaïques» (PRD-351) 7727
9. Projet de délibération du 6 mars 2024 de M. Pascal Holenweg: «Cé qu'è lainô: la Ville applique la Constitution» (PRD-352). 7728
(Interventions). 7729
10. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 août 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 400 800 francs destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 du quartier des Eaux-Vives (PR-1586 A). Troisième débat. 7730
11. Propositions des conseillers municipaux 7738
12. Interpellations 7738
13. Questions écrites 7738

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi